

Annexe au règlement des études de l'Université du Luxembourg

Approuvé par arrêté ministériel du 3 septembre 2024

Partie I : Programmes d'études menant au grade de bachelor

Année académique 2024-2025

Table de matières

Annexe 1.113.1 Bachelor en Sciences de l'éducation

Annexe 1.113.2 Bachelor en Formation pédagogique

Annexe 1.114.1 Bachelor en Enseignement musical

Annexe 1.211.1 Bachelor en Dessin d'animation

Annexe 1.288.1 Bachelor en Cultures Européennes

Annexe 1.311.1 Bachelor en Sciences économiques

Annexe 1.313.1 Bachelor en Psychologie

Annexe 1.411.1 Bachelor en Comptabilité et Fiscalité

Annexe 1.413.1 Bachelor en Administration des affaires

Annexe 1.421.1 Bachelor en Droit

Annexe 1.511.1 Bachelor en Sciences de la vie

Annexe 1.533.1 Bachelor en Physique

Annexe 1.541.1 Bachelor en Mathématiques

Annexe 1.613.1 Bachelor en Informatique appliquée

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Annexe 1.688.1 Bachelor en Science informatique

Annexe 1.710.1 Bachelor en Ingénierie

Annexe 1.912.1 Bachelor en Médecine

Annexe 1.913.1 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation

Annexe 1.913.2 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie

Annexe 1.913.3 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Annexe 1.913.5 Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Annexe 1.113.1 Bachelor en Sciences de l'éducation

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences de l'éducation propose une formation approfondie alliant savoir académique et pratique. Le Bachelor en Sciences de l'éducation prépare à une carrière dans l'enseignement dans les écoles fondamentales, les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et dans le domaine des enfants à besoins spécifiques (EBS) au Luxembourg. Le programme permet également la poursuite d'études au niveau du master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- a) Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- b) Soutien et encouragement du développement d'une personne majeure et socialement responsable ;
- c) Diagnostic et évaluation des performances ;
- d) Communication, soutien et conseil ;
- e) Organisation et développement de l'école ;
- f) Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur : Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche : Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites d'éducation variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans l'école fondamentale du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans l'école fondamentale en procédant à des pratiques d'enseignement et des recherches.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de l'éducation sera capable de :

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner dans des écoles, depuis l'éducation précoce jusque dans les établissements de la voie de préparation ou EBS ;
- b) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- c) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- d) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- e) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- f) Développer une attitude de chercheur ;

- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- j) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;
- k) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ses langues d'enseignement sont le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le programme garantit les qualifications nécessaires pour l'enseignement dans tous les cycles de l'École fondamentale, dans les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général et dans le domaine EBS au Luxembourg.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. Il n'y a pas d'autres prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de l'éducation.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de l'éducation est de cent-quatre-vingts (180).

Pour être éligible au programme du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE), il faut :

- Compléter un questionnaire en ligne sur la motivation à devenir enseignant ;
- Réussir et être placé en rang utile à l'examen-concours d'admission organisé une fois par année au début du mois de juillet. L'épreuve d'examen comporte à la fois des tests cognitifs (épreuves de contenu) et non-cognitifs (6e partie).

L'examen-concours est constitué de six épreuves :

- a) Partie 1 : connaissances mathématiques ;
- b) Partie 2 : connaissances scientifiques ;
- c) Partie 3 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue française ;
- d) Partie 4 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue allemande ;
- e) Partie 5 : épreuve de compréhension écrite de la langue luxembourgeoise ;
- f) Partie 6 : épreuve de compréhension écrite de la langue anglaise.

Une septième partie de l'examen (épreuve non-cognitive) recueille des informations générales sur les candidats et ses expériences. Cette partie obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

Tout candidat qui réussit aux épreuves cognitives de l'examen-concours d'admission est sélectionné.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, du directeur de programme du Bachelor en Sciences de l'éducation, un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé

enseignant dans le programme d'études et du psychométricien en charge du traitement des données relatives à l'examen. Au besoin, les développeurs d'items (ou certains d'entre eux) peuvent être adjoints au comité.

Le comité de sélection définit les critères de réussite à l'examen-concours. Si, sur la base de ces critères, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le jury d'admission peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

L'admission est proposée dans l'ordre suivant :

1. Les cent-quatre-vingts (180) premiers étudiants repris sur le classement établi par le comité de sélection reçoivent une offre d'admission.
2. Les places offertes qui n'ont pas été acceptées dans le délai applicable (pas d'inscription) sont proposées aux candidats repris sur la liste d'attente (cinquante étudiants) selon l'ordre d'apparition dans la liste, déterminé par le ranking établi par le comité de sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de l'éducation est de deux cent quarante (240). Le Bachelor en Sciences de l'éducation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de huit (8) semestres d'études.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation est organisé en deux cycles d'études :

- Cycle d'études 1 : semestres d'études 1-4 (formation de base)
- Cycle d'études 2 : semestres d'études 5-8 (approfondissement et accentuation)

L'accès au cycle d'études 2 est réservé aux étudiants ayant :

- Accompli avec succès les trois (3) « temps de terrain » et ayant reçu la validation de leur portfolio de développement professionnel ;
- Effectué leur semestre de mobilité ou pouvant bénéficier d'une dérogation.

Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, nous veillons à assurer une alternance entre des modes d'apprentissages divers, basés sur différentes approches centrées sur :

- Les enseignants ;
- La co-construction de connaissance des étudiants ;
- Le travail autonome ;
- Des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- Des temps de terrain ;
- Des activités online.

Le Bachelor en Sciences de l'éducation établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

L'évaluation des cours se déroule soit sous forme d'un examen écrit, soit sous forme d'un travail de fin de semestre, soit sous forme d'évaluation continue. La combinaison d'un examen écrit avec une autre forme d'évaluation n'est pas autorisée.

Plan d'études (modules)

Le Bachelor en Sciences de l'éducation se structure autour de dix (10) domaines de compétences :

1. Learning and Development

2. Teaching and Schooling
3. Researching in Schools
4. Language Education
5. Mathematics Education
6. Science Education
7. Physical Education
8. Aesthetics Education
9. Value Education
10. Classroom Tutoring and Portfolio

Pour le Bachelor en Sciences de l'éducation, les crédits ECTS par module sont à valider comme suit :

Bachelor en Sciences de l'éducation : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSCE-101	Learning and development	10	1-4	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-102	Teaching and schooling	27	1, 3-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-103	Researching in schools	10	2-4, 6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-104	Language education	34	1-5, 7-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-105	Mathematics education	16	1-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-106	Science education	13	1, 3-4	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-107	Physical education	12	1-6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-108	Aesthetics education	11	3-7	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-109	Values education	7	5-6	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BSCE-110	Internship and portfolio 1+2	10	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Stage, Portfolio
BSCE-111	Internship and portfolio 3/4	5	3	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-112	Internship and portfolio 5+6	14	5-6	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-113	Internship and portfolio 7+8	28	7-8	Obligation	n.d.	div.	Stage, Portfolio
BSCE-114	Mobilité	30	3-4	Obligation	n.d.	n.d.	Mobilité
BSCE-115	Bachelor thesis	13	7-8	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Mémoire

¹⁾ Au sein du Bachelor en Sciences de l'éducation, chaque module ne recouvre qu'un seul et unique cours dans le domaine de compétences. La compensation des cours dans un module n'est donc pas applicable dans le programme de formation.

Le module « Internship and portfolio » est un élément visé à l'article 35, paragraphe 3, point 6°, lettre b), de la Loi qui ne débouche pas sur une note. En cas de non-validation, la note de zéro (0) sera toutefois attribuée (article 31, paragraphe 3, du présent règlement).

Les cours :

- Temps de Terrain A1
- Temps de Terrain A2
- Portfolio A1
- Portfolio A2

sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

Annexe 1.113.2 Bachelor en Formation pédagogique

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Formation pédagogique permet aux titulaires d'un baccalauréat d'obtenir une qualification supplémentaire qui les prépare à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4) dans les écoles publiques luxembourgeoises : compléter leur qualification antérieure par des compétences pédagogiques et professionnelles requises pour l'enseignement fondamental. Le programme permet également la poursuite d'études au niveau de master. La formation permet d'acquérir des connaissances universitaires fondées sur la recherche ainsi que des expériences pratiques au cours des stages.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- A. Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- B. Soutien et encouragement du développement d'une personne majeure et socialement responsable ;
- C. Diagnostic et évaluation des performances ;
- D. Communication, soutien et conseil ;
- E. Organisation et développement de l'école ;
- F. Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Formation pédagogique sera capable de :

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner dans des écoles, depuis l'enseignement fondamental (Cycle 2-4) jusque dans les établissements de la voie de préparation ou EBS ;
- b) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- c) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;
- d) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- e) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- f) Développer une attitude de chercheur ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- j) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;
- k) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Le Bachelor en Formation pédagogique est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN). Ses langues d'enseignement sont le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Formation pédagogique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le programme garantit les qualifications nécessaires en vue d'enseigner dans les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental luxembourgeois et dans la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Accès et admission

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Formation pédagogique est de cent (100).

Un examen-concours d'admission est organisé une fois par année au début du mois de juillet. L'examen d'admission est constitué de six épreuves :

- a) Partie 1 : connaissances mathématiques ;
- b) Partie 2 : connaissances scientifiques ;
- c) Partie 3 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue française ;
- d) Partie 4 : épreuve de compréhension écrite et de la maîtrise formelle de la langue allemande
- e) Partie 5 : épreuve de compréhension écrite de la langue luxembourgeoise ;
- f) Partie 6 : épreuve de compréhension écrite de la langue anglaise.

Une septième partie de l'examen (épreuve non-cognitive) recueille des informations générales sur les candidats et ses expériences. Cette partie obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Formation pédagogique sont :

- A. Réussite aux épreuves de connaissances mathématiques et de connaissances scientifiques du comité de sélection (parties 1 à 2). Les candidats qui échouent à une épreuve peuvent être admis sous condition. Ces candidats se verront proposer des cours supplémentaires afin de combler leurs lacunes.
- B. Réussite des épreuves de compréhension écrite et de la maîtrise formelle des langues française, allemande, luxembourgeoise et anglaise du comité de sélection (parties 1 à 4). Les candidats qui ne réussissent pas une épreuve linguistique peuvent être admis sous condition. Ces candidats se verront proposer des cours supplémentaires afin de combler leurs lacunes.
- C. Être détenteur d'un diplôme de bachelor de l'Université du Luxembourg, ou d'un diplôme de bachelor ou d'un titre de formation inscrit au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, visé à l'article 68 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et correspondant au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications visé à l'article 69 de la loi précitée, d'au moins cent quatre-vingts (180) crédits ECTS ou équivalent, dans un des domaines suivants :
 - a. Domaine pédagogique, sociale ou psychologique ;
 - b. Domaine linguistique, mathématique, scientifique, artistique ou sportif.

Tout candidat qui réussit aux épreuves cognitives (parties 1 à 6) de l'examen-concours d'admission et qui est classé en rang utile sur la base des résultats obtenus aux épreuves cognitives du test d'admission est sélectionné.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, du directeur de programme du Bachelor en Formation pédagogique, un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études et du psychométricien en charge du traitement des données relatives à l'examen. Au besoin, les développeurs d'items (ou certains d'entre eux) peuvent être adjoints au jury.

Le comité de sélection définit les critères de réussite à l'examen-concours. Si, sur la base de ces critères, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le comité de sélection peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

L'admission est proposée dans l'ordre suivant :

1. Les cent (100) premiers étudiants repris sur le classement établi par le comité de sélection reçoivent une offre d'admission.
2. Les places offertes qui n'ont pas été acceptées dans le délai applicable (pas d'inscription) sont proposées aux candidats repris sur la liste d'attente (cinquante étudiants) selon l'ordre d'apparition dans la liste, déterminé par le ranking établi par le comité de sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Formation pédagogique est de deux cent quarante (240), dont cent quatre-vingt (180) crédits sont reconnus avant le début des études dans le cadre du processus d'admission. Le Bachelor en Formation pédagogique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de deux (2) semestres d'études.

Les deux (2) semestres d'études sont composés de périodes alternées de travail académique et de stage en collaboration avec les écoles luxembourgeoises.

Plan d'études (modules)

Le Bachelor en Formation pédagogique se structure autour de dix (10) domaines de compétences :

1. Learning and Development
2. Teaching and Schooling
3. Researching in Schools
4. Language Education
5. Mathematics Education
6. Science Education
7. Physical Education
8. Aesthetics Education
9. Value Education
10. Internship

Pour le Bachelor en Formation pédagogique, les crédits ECTS par module sont à valider comme suit :

Bachelor en Formation pédagogique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BFP-101	Learning and development	5	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-102	Teaching and schooling	12	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-103	Researching in schools	2	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-104	Language education	9	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-105	Mathematics education	6	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-106	Science education	3	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-107	Physical education	3	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-108	Aesthetics education	3	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-109	Values education	3	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-110	Projet pédagogique	2	1-2	Obligation	n.d. ¹⁾	div.	Cours
BFP-111	Internship	12	1-2	Obligation	n.d.	div.	Stage

¹⁾ Au sein du Bachelor en Formation pédagogique, chaque module ne recouvre qu'un seul et unique cours dans le domaine de compétences. La compensation des cours dans un module n'est donc pas applicable dans le programme de formation.

Annexe 1.114.1 Bachelor en Enseignement musical

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Enseignement musical est une formation approfondie alliant savoir académique et pratique. Elle prépare à l'enseignement musical formel et non formel.

Le Bachelor en Enseignement musical permettra aux futurs diplômés de briguer un poste dans l'enseignement musical public et privé (Conservatoires, écoles de musique régionales et locales, écoles de musique privées) ou de travailler dans le secteur de l'éducation non formelle (les maisons relais, crèches, maisons de soins, maisons de retraites, centres pénitentiaires, foyers du jour, foyers pour réfugiés, ateliers protégés). Le programme permet également la poursuite d'études au niveau du master.

Les champs de compétences suivants sont abordés dans la formation :

- a) Médiation ciblée des connaissances de base, des compétences et des méthodes ;
- b) Soutien et encouragement du développement d'une personne majeure et socialement responsable ;
- c) Diagnostic et évaluation des performances ;
- d) Communication, soutien et conseil ;
- e) Organisation et développement de l'école ;
- f) Développement de la réflexivité et développement continu des compétences professionnelles.

Plus particulièrement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- a) Apprendre comment apprendre et apprendre comment enseigner la musique ou encadrer des activités musicales. Les étudiants s'approprient des concepts théoriques pour analyser leurs propres activités d'apprentissage et d'enseignement et celles de leurs pairs ;
- b) Se développer dans une communauté d'apprenants. S'intégrant dans une communauté d'apprenants les étudiants profitent de toutes sortes de ressources (matérielles, technologiques, conceptuelles, sociales et autres). Tout au long de leurs études, ils sont accompagnés par des tutorats pour créer, documenter, analyser et évaluer leurs initiatives personnelles et les projets de recherche ;
- c) Être responsable comme acteur et comme auteur : Les étudiants sont responsables de leur propre développement professionnel. Le programme met l'accent sur la diversité des itinéraires individuels et culturels ;
- d) Produire, analyser et interpréter des activités de recherche : Dès le début de leurs études, les étudiants entreprennent des recherches collaboratives et individuelles dans des sites éducatifs et sociaux variés, produisant ainsi des données servant de ressources pour des activités de formations ultérieures ;
- e) Articuler entre le travail académique et l'intervention dans les écoles de musique du Luxembourg. Dès les premières semaines de leur formation, les étudiants interviennent dans des contextes musicaux variés en procédant à des pratiques d'encadrement, d'enseignement et des recherches.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Enseignement musical sera capable de :

- a) Développer les savoirs nécessaires pour pouvoir enseigner la musique dans des institutions de l'enseignement musical formel et/ou pouvoir encadrer des activités musicales dans des institutions sociales (non-formel) ;
- b) Apprendre à créer des séquences d'apprentissage basées sur les prérequis des élèves ou participants, les ressources socioculturelles et les plans d'études ;
- c) Apprendre à utiliser des méthodes variées et à intégrer l'interdisciplinarité dans des séquences d'apprentissage ;

- d) Apprendre à enseigner dans des milieux plurilingues et multiculturels ;
- e) Apprendre à utiliser les outils multimédias pour développer et transmettre le savoir ;
- f) Développer une attitude de chercheur ;
- g) Apprendre à mener des recherches dans des contextes scolaires et extra-scolaires ;
- h) Développer des compétences analytiques et un esprit critique ;
- i) Développer une attitude réflexive dès le début des études ;
- j) Apprendre à travailler en groupe et de manière autonome ;
- k) Comprendre, analyser et évaluer des processus d'enseignement et d'apprentissage, en considérant le contexte socioculturel et les ressources individuelles des participants ;
- l) S'engager dans un processus de développement professionnel continu.

Le Bachelor en Enseignement musical propose trois filières :

- Instrument/chant
- Formation musicale
- Éveil musical (*Elementare Musik Pädagogik*, EMP)

Le Bachelor en Enseignement musical est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales en collaboration avec le Conservatoire du Nord, le Conservatoire de la Ville de Luxembourg et le Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Ses langues d'enseignement sont l'allemand, l'anglais, le français et le luxembourgeois.

Le Bachelor en Enseignement musical mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Enseignement musical sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (C1)
- B. Un diplôme d'une division de l'enseignement musical communal au Grand-Duché de Luxembourg visée à l'article 8 de la loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ou équivalent :
 - Pour la filière « Instrument/chant », un diplôme du 1^{er} prix (min. 50/60 points), en instrument ou en chant;
 - Pour la filière « Formation musicale », un diplôme du 1^{er} prix en formation musicale-solfège (min. 50/60 points) et un diplôme du 2^e cycle en Piano ;
 - Pour la filière « Éveil musical », un certificat de la division moyenne ou de la division moyenne spécialisée (min. 50/60 points) en formation musicale et un diplôme du 2^e cycle en instrument d'accompagnement (p.ex. : Piano).
 Les candidats ne possédant pas les diplômes requis peuvent passer par une audition et une épreuve écrite.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Enseignement musical est de vingt-cinq (25).

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Enseignement musical sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats des diplômes ou des concours passés dans un conservatoire ou une école de musique.
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation et de l'interview.
- c) Compréhension et expression orales des trois langues officielles du Luxembourg (Luxembourgeois, Français et Allemand).

Si, sur la base des critères énumérés ci-dessus, le nombre total d'étudiants admissibles par année académique n'est pas atteint, le comité de sélection peut décider de procéder à une admission conditionnelle, conformément à l'article 34, paragraphe 3, de la Loi. Le comité de sélection définit les critères relatifs à l'admission conditionnelle.

Un comité de sélection nommé par le doyen est en charge de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Le comité est composé du doyen et du vice-doyen de la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, et du directeur de programme du Bachelor en Enseignement musical, d'un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études, et des directeurs des trois conservatoires.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Enseignement musical est de cent quatre-vingt (180). Cent-vingt (120) crédits ECTS seront assurés par l'Université du Luxembourg, soixante (60) crédits ECTS par les Conservatoires partenaires. Le Bachelor en Enseignement musical est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au sein du Bachelor en Enseignement musical, nous veillons à assurer une alternance entre des modes d'apprentissages divers, basés sur différentes approches centrées sur :

- Les enseignants ;
- La co-construction de connaissance des étudiants ;
- Le travail autonome ;
- Des activités d'apprentissages et projets pédagogiques ;
- Des temps de terrain ;
- Des activités online.

Le Bachelor en Enseignement musical établit un système de tutorats pour certains modules ou travaux à réaliser par les étudiants.

Pour les trois filières, l'évaluation des cours se déroule soit sous forme d'un examen écrit ou pratique, soit sous forme d'un travail de fin de semestre, soit sous forme d'évaluation continue. La combinaison d'un examen écrit avec une autre forme d'évaluation n'est pas autorisée.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Enseignement musical : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-101-I	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Instrument/Chant	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-101-S	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Formation musicale-Solfège	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-101-E	Cours principaux (<i>Hauptfach</i>) : Éveil musical	26	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-102	Cours obligatoires (<i>Zusatzfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-103	Cours secondaires ou optionels (<i>Neben- und Wahlfächer</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-104	Mobilité	30	5	Obligation	Oui	var.	Mobilité
BEM-105-I	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Instrument/Chant	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-105-S	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Solfège	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-105-E	Internship (métho. instr., temps de terrain) : Éveil musical	23	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Stage
BEM-106	Musicologie (<i>Musikwissenschaft</i>)	12	1-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-107	Pédagogie de l'enseignement musical (<i>Musikpädagogik</i>)	6	2-4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-108	Didactique générale et méthodologie (<i>Allgemeine Didaktik und Methodik</i>)	4	3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-109	Psychologie du développement et de l'apprentissage (<i>Entwicklungs- und Lernpsychologie</i>)	6	1, 3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-110	Éveil musical (Elementare Musikpädagogik)	6	1-2	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-111	Enseignement musical inclusif et interculturel (<i>Inklusive & interkulturelle musikalische Bildung</i>)	3	6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-112	Communication (<i>Kommunikation</i>)	3	6	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-113	Informatique (TIC) musicale et création (<i>ICT im Musikunterricht</i>)	6	2-3	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-114	Interdisciplinaire : Musique et arts du spectacles / arts visuels (<i>Musik interdisziplinär</i>)	3	4	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-115	Éducation musicale au Luxembourg (Formale und non-formale musikalische Bildung in Luxemburg)	4	1	Obligation	Oui	var.	Cours
BEM-116	Rédaction scientifique & mémoire de bachelor (<i>Wissenschaftlich Schreiben & Bachelorarbeit</i>)	14	4, 6	Obligation	Oui	var.	Cours, Mémoire

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BEM-117	Portfolio de développement professionnel	10	1-4, 6	Obligation	Oui	var.	Portfolio

Les modules « Internship » et « Portfolio de développement professionnel » sont des éléments visés à l'article 35, paragraphe 3, point 6°, lettre b), de la Loi qui ne débouchent pas sur une note. En cas de non-validation, la note de zéro (0) sera toutefois attribuée (article 31, paragraphe 3, du présent règlement).

Annexe 1.211.1 Bachelor en Dessin d'animation

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Animation*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le programme du Bachelor en Dessin d'animation offre des cours d'introduction au dessin à main levée, à la sculpture, à la culture cinématographique et des cours autour des techniques de création, éclairage et rendu d'éléments 3D. Le curriculum permet progressivement de se diriger vers une spécialisation dans l'animation des personnages (*character animation*), la modélisation, la sculpture digitale ou encore le *texturing* d'environnements et personnages, selon un parcours individuel choisi par l'étudiant.

La formation s'adresse aux étudiants qui veulent maîtriser les techniques du cinéma d'animation 3D dans un environnement académique.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Dessin d'animation sera capable de :

- A. Compétences artistiques et techniques de production audiovisuelle
 - a) Naviguer et établir des liens significatifs avec l'histoire du cinéma, de l'animation et des arts ;
 - b) Rechercher, développer et présenter des idées originales pour un projet audiovisuel à un public professionnel et général ;
 - c) Expliquer les procédés de modélisation, de texturation et d'animation sur plusieurs logiciels ;
 - d) Parcourir les interfaces de plusieurs logiciels 3D considérés comme des standards de l'industrie ;
 - e) Créer des modèles 3D de personnages, d'environnements ou d'objets sous des formes réalistes ou stylisées ;
 - f) Créer des textures et des surfaces pour les modèles 3D avec plusieurs techniques et styles ;
 - g) Accéder aux informations de référence pour améliorer le réalisme d'un modèle, d'une texture, d'une configuration lumineuse ou d'une performance animée ;
 - h) Créer des sculptures traditionnelles et numériques avec de multiples techniques, outils et styles ;
 - i) Accéder et appliquer les principes des forces newtoniennes pour créer des mouvements et des animations crédibles ;
 - j) Expliquer et accéder à de multiples ressources dans les domaines de l'anatomie, de la narration visuelle et de l'action pour améliorer le mouvement et les performances d'une scène animée ;
 - k) Expliquer et accéder à des ressources multiples dans les domaines de la conception visuelle et de l'anatomie pour les modèles, les textures, les surfaces et les configurations d'éclairage en 3D ;
 - l) Expliquer les workflows de préproduction, de production et de post-production des projets d'animation par ordinateur ;
 - m) Planifier des calendriers de production basés sur l'analyse de scénarios et de storyboards pour un court-métrage d'animation par ordinateur ;
 - n) Suivre l'avancement et mettre à jour les calendriers de production d'un court-métrage d'animation par ordinateur ;
 - o) Exécuter des dessins, à la fois sous forme analogique et numérique, en intégrant des principes d'anatomie, de design et d'esthétisme.
- B. Compétences académiques et professionnelles
 - a) Appliquer des techniques de gestion du temps et d'organisation ;
 - b) Collaborer au sein d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
 - c) Créer un portefeuille de travaux aux attentes et aux normes de l'industrie de l'animation ;

- d) Communiquer efficacement avec les spécialistes, écouter les commentaires et les intégrer dans son flux de travail ;
- e) Définir des objectifs de carrière réalisables à court et moyen terme ;
- f) Rédiger des essais et des rapports sur un sujet de cinéma d'animation.

Le Bachelor en Dessin d'animation est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales et le Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire GIE – University of Luxembourg Competence Centre (ULCC), en partenariat avec le Lycée des Arts et Métiers (LAM). Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Dessin d'animation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Dessin d'animation sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - ou
 - b. Français (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en dessin d'animation ou un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, défini à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, ou au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'animation, du gaming ou des arts graphiques. Le candidat doit démontrer l'acquisition des compétences suivantes : (i) culture cinématographique ou des media interactifs, (ii) fondamentaux du dessin à main libre, du design graphique ou de l'animation, (iii) fondamentaux du dessin à l'ordinateur, (iv) compétences générales dans l'utilisation des logiciels informatiques.

Un comité d'admission est créé afin de supporter le directeur de programme dans l'admission des étudiants du programme.

Les candidatures au Bachelor en Dessin d'animation sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires en animation, création de jeux vidéo ou arts graphiques, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;

- d) Expérience professionnelle dans le champ du cinéma, de l'animation, de la création de jeux vidéo et des arts graphiques, le cas échéant, évaluée sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

L'admission au Bachelor en Dessin d'animation n'est pas limitée au sens de l'article 4 du présent règlement.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Dessin d'animation est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Dessin d'animation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Dessin d'animation : Plan des modules

Code	Intitulé	ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')							
BDA-205	Core Skills	4	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-206	3D Foundations A	7	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-207	3D Animation Techniques A	9	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-208	3D Modelling Techniques A	10	3	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-209	International Experience	30	4	Obligatoire	Non	n.a.	Mobilité
BDA-210	3D Foundations B	5	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-211	3D Animation Techniques B	7 – 14 ¹⁾	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-212	3D Modelling Techniques B	5 – 12 ¹⁾	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-213	Projects A	6	5	Obligatoire	Oui	Fra/Ang	Cours
BDA-214	Projects B ²⁾	30	6	Obligatoire	Non	Fra/Ang	Cours/Mémoire

¹⁾ L'étudiant doit obtenir au moins dix-neuf (19) ECTS à partir des cours des modules 3D Animation Techniques B et 3D Modelling Techniques B.

²⁾ Pour s'inscrire à certains cours du module Projects B au semestre 6, l'étudiant doit avoir validé certains cours du module Projects A et au moins un (1) des modules suivants : 3D Animation Techniques B ou 3D Modelling Techniques B. Une liste des prérequis est définie par le directeur de programme et communiquée aux étudiants au moins deux semaines avant le début de l'année académique.

Annexe 1.288.1 Bachelor en Cultures Européennes

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Cultures Européennes est une formation initiale et qualifie les étudiants à continuer leurs études au niveau de Master. Il vise à transmettre les connaissances spécialisées requises à cet effet et à faire acquérir des qualifications dans la discipline choisie. Des compétences transdisciplinaires liées au raisonnement pluraliste, l'interdisciplinarité et le multilinguisme accompagnent les études de spécialisation et permettent d'ouvrir un vaste éventail de débouchés académiques et professionnels. Il s'adresse ainsi à des candidats qui désirent s'orienter vers des carrières dans l'enseignement, d'une part, et d'autre part vers des métiers qui requièrent des connaissances dans le domaine de la culture ainsi que de compétences linguistiques et interculturelles, tel le journalisme, le travail dans les musées, les administrations, etc.

Le Bachelor en Cultures Européennes comporte une composante de spécialisation (études disciplinaires) et une composante générale en Cultures Européennes interdisciplinaire et multilingue (« tronc commun »).

Pour la composante de spécialisation, le Bachelor en Cultures Européennes propose six (6) filières :

- Sciences du langage et littérature anglophones (*English Studies*)
- Etudes françaises
- Sciences du langage et littérature germanophones (*Germanistik*)
- Sciences du langage et littérature luxembourgeoises (*Lëtzebuenger Linguistik a Literatur*)
- Histoire
- Philosophie

Le tronc commun en Cultures Européennes est le point de convergence des six disciplines grâce à une offre pédagogique commune coorganisée par les six filières. Grâce à des modules thématiques et un questionnement sur l'Europe, les six spécialisations s'inscrivent dans un cadre interdisciplinaire, dans le but de permettre aux étudiants d'explorer les relations entre leur spécialisation et les disciplines connexes.

Au terme de ses études, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) S'adapter avec aisance à des contextes linguistiques variés (monolingues et plurilingues) (= dimension linguistique du tronc commun en Cultures Européennes) ;
- b) Mettre en relation les savoirs et savoir-faire de sa discipline principale (spécialisation) avec ceux d'autres disciplines académiques (= dimension interdisciplinaire du tronc commun en Cultures Européennes) ;
- c) Mener une réflexion autonome et nuancée sur l'Europe, ses définitions, son histoire et ses héritages compliqués (= dimension « européenne » du tronc commun en Cultures Européennes) ;
- d) Faire face aux défis sociétaux contemporains liés entre autres aux développements rapides dans le domaine de l'informatique et de l'intelligence artificielle en mettant à profit les savoirs et savoir-faire critiques et théoriques acquis lors de ses études (= « digital literacy » ; « AI literacy »).

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature anglophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- A. Compétences académiques
 - a) Formuler une argumentation critique et nuancée en s'appuyant sur des connaissances approfondies dans les domaines des sciences du langage, ainsi que des littératures de langue anglaise ;
 - b) Démontrer des compétences rédactionnelles et de synthèse, à l'oral comme à l'écrit, conformément aux normes académiques en vigueur ;

- c) Évaluer et contextualiser les enjeux socioculturels des différents usages (littéraires et non-littéraires) de la langue anglaise ;
 - d) Mettre en relation les différentes formes parlées et écrites de la langue anglaise et leurs contextes critiques, théoriques et (inter)disciplinaires ;
 - e) Mener une réflexion critique et autonome sur l'impact qu'ont les textes littéraires et les différentes formes et usages de la langue anglaise sur les questions sociales, culturelles et éthiques ;
 - f) Mettre en relation critique l'expression littéraire et les sciences du langage avec d'autres formes d'expression telles les pratiques orales, la mise en scène, ainsi que les discours visuels, historiques, cinématographiques et les discours liés aux médias.
- B. Compétences transversales
- a) Mettre à profit leurs compétences critiques et analytiques en fonction du contexte ou de la situation ;
 - b) Coopérer dans le cadre de travaux collaboratifs ;
 - c) Lire, comprendre et présenter un problème complexe de manière critique et réfléchie (compétences de synthèse) ;
 - d) Manier les outils de présentation avec aisance ;
 - e) Montrer une aisance communicationnelle à l'oral et à l'écrit.

Au terme de ses études en Etudes françaises, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- A. Compétences académiques
- a) Faire dialoguer des connaissances approfondies dans les littératures française et francophones, dans une perspective diachronique et générique ;
 - b) Mener une réflexion cohérente, en suivant les principes de l'argumentation académique ;
 - c) Mener une réflexion autonome sur d'autres formes d'expression, non littéraires ;
 - d) Utiliser les outils permettant d'analyser des productions artistiques et filmiques ainsi que des discours médiatiques ;
 - e) Exploiter un bagage plurilingue et interculturel, grâce à un perfectionnement dans d'autres langues vivantes et littératures ;
 - f) Actualiser et contextualiser les enjeux des différents usages de la langue française, selon les environnements régionaux et socioculturels.
- B. Compétences transversales
- a) Exercer un esprit critique sur les supports littéraires et non-littéraires ;
 - b) Montrer une aisance communicationnelle à l'oral et à l'écrit ;
 - c) Actualiser et contextualiser les questions sociales abordées tant en Sciences du langage qu'en littérature ;
 - d) Échanger et coopérer dans le cadre de travaux collaboratifs ;
 - e) Comprendre, organiser et synthétiser un énoncé en lien avec les enjeux culturels du monde contemporain.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature germanophones, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Assimiler, d'analyser et de produire des textes scientifiques ;
- b) Sélectionner et de classer des textes selon leurs contextes transversaux respectivement selon les différents types de textes ;
- c) Reconnaître et d'analyser les différentes structures linguistiques et leurs fonctions tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- d) Évaluer et de décrire les méthodes stylistiques et esthétiques de production de texte ;

- e) Elaborer et de décrire les lignes de développement de formation des époques littéraires ;
- f) Reconnaître et d'analyser des processus de développement historique du langage ;
- g) Analyser et de mener des réflexions critiques sur les différents processus de communication et de pragmatique ;
- h) Pratiquer et de développer ses compétences de communication (argumentation logique, présentation orale, techniques de présentation médiatique, communication adéquate de faits complexes) ;
- i) Appliquer des pratiques de travail organisé (self-management) ;
- j) Organiser et de collaborer dans des processus de groupe dynamiques ;
- k) Identifier ses qualités personnelles et de les mettre en valeur par rapport à des débouchés potentiels ;
- l) Pratiquer et d'appliquer ses compétences transversales : d'appliquer d'une façon adéquate les connaissances scientifiques et méthodologiques à de nouvelles problématiques transversales ;
- m) Pratiquer des processus de changement de perspective en vue de l'acquisition de compétences interculturelles ;
- n) S'approprier et de mettre en pratique des processus d'interaction dans des contextes multilingues.

Au terme de ses études en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises, le titulaire d'un diplôme en Cultures Européennes sera capable de :

A. Compétences académiques

- a) Mettre à profit les connaissances théoriques, les sources et les méthodologies de la recherche en (socio-)linguistique et en études littéraires afin de formuler des argumentations cohérentes sur la langue, la culture et la littérature plurilingue luxembourgeoises et de réaliser des projets académiques ou professionnels ;
- b) Formuler des commentaires critiques, à l'écrit et à l'oral, sur des questions liées à la discipline ainsi qu'aux sujets d'actualité, et ceci conformément aux normes académiques en vigueur et en s'adressant à un public d'experts et/ou au grand public ;
- c) Évaluer de manière indépendante les façons dont les pratiques linguistiques et littéraires sont fondamentales pour la conception et le traitement des enjeux sociaux et culturels.

B. Compétences transversales

- a) Appliquer et développer de manière autonome les connaissances didactiques dans leur activité d'enseignant de langues ;
- b) Mettre en pratique les méthodologies et les méthodes propres à la discipline en mettant l'accent sur l'enseignement des langues aux élèves et aux adultes et assumer la responsabilité de la coordination des activités et des équipes professionnelles dans ce domaine ;
- c) Mettre en pratique et développer des stratégies permettant d'acquérir des connaissances supplémentaires liées à la culture luxembourgeoise au cours de leur carrière dans les institutions culturelles et les médias luxembourgeois ;
- d) Mettre en pratique leurs compétences d'analyse critiques en toutes circonstances.

Au terme de ses études en Histoire, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Identifier une progression chronologique et une problématique historique ; de situer les événements et les processus historiques relevant de la longue durée dans une perspective comparative ;
- b) Rendre accessible, rassembler, et analyser l'information historique en utilisant une diversité des sources et des médias ;
- c) Mener une analyse critique de sources historiques ;

- d) Contextualiser des sources historiques et d'être capable de vérifier leur authenticité sur la base de connaissances scientifiques ;
- e) Situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains ;
- f) Appliquer et utiliser des méthodes et outils scientifiques d'analyse des sources ;
- g) Mener des recherches sur la base d'un questionnement personnel ;
- h) Mettre en pratique la méthodologie historique acquise dans des travaux de recherche personnels ;
- i) Travailler en équipe et pouvoir définir clairement des projets de recherche ;
- j) S'auto évaluer et de se remettre en question pour apprendre ;
- k) Développer son propre point de vue.

Au terme de ses études en Philosophie, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Cultures Européennes sera capable de :

- a) Identifier et de classer des sujets et des problèmes philosophiques sur base de solides connaissances philosophiques systématiques et historiques ;
- b) Interpréter et de traiter des textes et des déclarations sur des sujets philosophiques conformément aux règles d'interprétation appropriées ;
- c) Présenter et de discuter des contenus philosophiques d'une manière claire et compréhensible ;
- d) Ecrire des textes philosophiques en suivant les principes de l'argumentation académique de la discipline ;
- e) Argumenter de façon claire et rationnelle selon les principes de la logique ;
- f) Soumettre ses propres conceptions et idées abstraites, ainsi que celles d'autrui, à une critique tout aussi bien juste qu'approfondie ;
- g) Evaluer les thèses et les arguments philosophiques de manière rationnelle et de les développer de manière créative, indépendante et réfléchie ;
- h) Faire une synthèse de contextes abstraits afin d'obtenir une vue d'ensemble de différentes constellations d'idées et de positions philosophiques ;
- i) Associer les questions philosophiques aux problèmes et débats contemporains ainsi qu'à d'autres disciplines, et de collaborer d'une manière interdisciplinaire ;
- j) Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe ;
- k) Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs ;
- l) Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité intellectuelle ;
- m) Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Le Bachelor en Cultures Européennes est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, le français et l'allemand. Les cours et séminaires en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises sont principalement enseignés en langue luxembourgeoise. Certains cours à option peuvent être enseignés dans d'autres langues, y inclus le portugais, l'italien et le luxembourgeois.

Le Bachelor en Cultures Européennes mène à l'obtention du grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme multilingue qui requiert le passage actif d'une langue à l'autre ('code-switching') et qui comprend les éléments linguistiques suivants :

- a) Des cours monolingues enseignés en anglais, allemand, français ou luxembourgeois ;
- b) Des cours bilingues enseignés en deux langues du programme (séminaires interdisciplinaires) ;
- c) Des cours trilingues enseignés en anglais, français et allemand (séries de cours magistraux interdisciplinaires).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi.

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature anglophones sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (C1)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Etudes françaises sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - b. Français (C1)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature germanophones sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : A2)
 - c. Allemand (C1)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - b. Français (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - c. Allemand (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - d. Luxembourgeois (C1)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Histoire sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - b. Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)
 - c. Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Cultures Européennes, filière Philosophie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- Anglais (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue : B2)
 - Français (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)
 - Allemand (en première langue : C1 ; en deuxième langue : B2 ; en troisième langue B2)

Un candidat qui ne remplit pas toutes les conditions linguistiques préalables spécifiées ci-dessus peut néanmoins être sélectionné à condition qu'il acquiert les compétences linguistiques manquantes et atteigne le niveau requis avant l'obtention du diplôme.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Cultures Européennes est de :

- quarante (40) en filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- quarante (40) en filière Etudes françaises ;
- quarante (40) en filière Sciences du langage et littérature germanophones ;
- quinze (15) en filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises ;
- quarante (40) en filière Histoire ;
- quarante (40) en filière Philosophie.

Les candidats au programme postulent directement à une (1) ou au plus trois (3) filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique. Un changement de filière est soumis aux conditions visées à l'article 12, paragraphe 5, du présent règlement. Des changements de filière sont possibles pendant les deux premières semaines du semestre d'hiver de la première année d'études (semestre 1). Les candidats doivent rédiger une lettre de motivation dans laquelle ils expliquent leur motivation pour le changement de filière selon les consignes de la nouvelle filière visée. Les deux Directeurs des études de filière du Bachelor en Cultures Européennes concernés doivent donner leur accord.

Le comité de sélection du programme est responsable de la sélection des candidats. Il organise dans un premier temps la présélection des dossiers de candidature qui répondent aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité de sélection selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue, trilingue ou quadrilingue) avec le candidat. Le cas échéant une épreuve écrite sur place peut être organisée. Le comité conjointement décide de la sélection finale.

Les candidatures pour le Bachelor en Cultures Européennes sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- Connaissances et compétences en allemand, anglais, français, et/ou luxembourgeois selon les filières, évaluées sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, et ou français, et/ou de certificats de langues ;
- Connaissances et compétences fondamentales, conceptuelles, analytiques en allemand, anglais, français, luxembourgeois, histoire, et/ou philosophie, évalués sur la base des relevés de notes

- obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, luxembourgeois, histoire, et/ou philosophie ;
- f) Connaissances et compétences fondamentales et compétences transversales, par exemple la pensée analytique, évaluées sur la base des relevés de notes obtenues/des cours complétés en allemand, anglais, français, histoire, et/ou philosophie ;
 - g) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
 - h) Références selon les besoins des différentes filières tels que détaillés dans leurs procédures d'admission respectives ;
 - i) Si effectué, parcours de formation continue (Lëtzebuerger Sprooch an Kultur) en cas des études en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises.

Au besoin, des entretiens pourront apporter des suppléments d'information aux dossiers. Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le comité d'admission procédera à une évaluation comparative des dossiers de candidature pouvant impliquer un entretien et sélectionnera les candidats qui répondent le mieux aux critères définis ci-dessus.

Pour les filières Sciences du langage et littérature anglophones et Histoire, un classement sur base de points attribués aux supports requis (documents) permettant l'évaluation des critères énumérés ci-dessus est établi. Un candidat qui n'atteint pas le score minimum requis n'est pas sélectionné, quel que soit le nombre de places disponibles. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, les candidats sont sélectionnés en fonction de leur place dans le classement.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Cultures Européennes est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Cultures Européennes est un programme à temps plein. La durée régulière du programme et de six (6) semestres d'études.

Pour commencer le mémoire de fin d'études, l'étudiant doit avoir acquis au moins cent vingt (120) crédits ECTS au bout du cinquième semestre. Si les notes du semestre de mobilité ne sont pas encore validées sur le relevé de notes, une dispense auprès du Directeur des Etudes de filière peut être demandée. Le sujet de recherche est à déterminer en accord avec le tuteur et, le cas échéant, avec le Directeur des études de filière.

La validation des modules faisant partie du tronc commun en Cultures Européennes est requise pour l'obtention du diplôme. Le Directeur de programme définit les résultats de l'apprentissage, les langues d'enseignement et les modalités d'évaluation en vigueur dans les cours proposés dans le cadre de ces modules.

La maîtrise

- de l'anglais, pour la filière Sciences du langage et littérature anglophones ;
- du français, pour la filière Etudes françaises ; et
- de l'allemand, pour la filière Sciences du langage et littérature germanophones ;
- du luxembourgeois, pour la filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises.

au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est une condition pour la validation de la filière respective. Cette condition peut faire objet d'une évaluation.

Tous les modules du programme sont régis par le principe de compensation entre les notes finales des différentes cours visées à l'article 36, paragraphe 1^{er}, de la Loi sauf indication contraire dans le plan d'études ci-dessous.

Les cours :

- *Reading and Writing about Literature 1* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Reading and Writing about Literature 2* (module « II. Critical Practice » (BCE-ENGL-102) de la filière Sciences du langage et littérature anglophones)
- *Einführung Sprachwissenschaft* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Einführung Literaturwissenschaft* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Schreibwerkstatt* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *Wissenschaftliche Arbeitstechniken* (module « I. Grundlagen der Germanistik » (BCE-GERM-101) de la filière Sciences du langage et littérature germanophones)
- *. Richtig Lëtzebuergesch schreiwen (och am wëssenschaftleche Kontext)* (module « II. Linguistik I » (BCE-LUX-102) filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises)
- *– Aféierung an d'Morphologie vum Lëtzebuergesch* (module « II. Linguistik I » (BCE-LUX-102) filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises)
- *Die Werkstatt des Historikers: Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten* (module « II. Introduction au travail scientifique » (BCE-HIST-102) de la filière Histoire)

sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme.

La langue / les langues d'enseignement peuvent varier d'une année à l'autre. Certains cours du tronc commun en Cultures Européennes peuvent être enseignés dans d'autres langues, y inclus le portugais, l'italien et le luxembourgeois.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Cultures Européennes – Standard : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Tronc commun en Cultures Européennes : 60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-CC-101	Cultures Européennes I [Lecture Series]	12	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-102	Cultures Européennes II [Les origines de l'Europe moderne]	12	1-6	Obligation ²⁾ Option ³⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-103	Cultures Européennes III [L'Europe des idées]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-CC-104	Cultures Européennes IV [L'Europe entre mots et cultures]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-105	Cultures Européennes V [Arts et médias]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours
BCE-CC-106	Cultures Européennes VI [Culture et société]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-CC-107	Cultures Européennes VII [Littératures et cultures italiennes et portugaises]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang,	Cours
BCE-CC-108	Cultures Européennes VIII [Module pré-professionnalisant : L'enseignement]	12	1-6	Option ¹⁾	Oui	Fra, All, Ang,	Cours
BCE-CC-109	Cultures Européennes IX [Techniques de rédaction et de présentation académiques]	12	1-6	Option ¹⁾⁵⁾	Oui	Fra, All, Ang, Lu	Cours

Filière Sciences du langage et littérature anglophones : 120 crédits ECTS

BCE-ENGL-101	Introductory Lectures	12	1-2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-102	Critical Practice	12	1-2	Obligation ⁴⁾	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-103	English Language	12	1-3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-104	Academic Writing	4	1-2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-105	Language and Linguistics	12	2-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-106	Literary Studies	12	1-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-107	Advanced Literary Studies	12	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-108	Electives	18	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-109	Research Seminar	4	4-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-110	Portfolio	6	1-6	Obligation	Oui	Ang	Portfolio
BCE-ENGL-111	Bachelor Thesis	16	6	Obligation	Non	Ang	Mémoire

Filière Etudes françaises : 120 crédits ECTS

BCE-FRA-101	Histoire de la littérature	15	1-2	Obligation	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-102	Sciences du langage 1	8	1-2	Obligation	Non	Fra	Cours
BCE-FRA-103	Méthodologies littéraires	10	1-2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-104	Esthétiques	7	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-105	Littératures et cultures 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-106	Sciences du langage 2	8	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-107	Approfondissements 1	16	3-4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-108	Littératures et cultures 2	12	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-109	Portfolio	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-110	Approfondissements 2	13	3-6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-111	Mémoire de bachelor	11	4-6	Obligation	Non	Fra	Mémoire

Filière Sciences du langage et littérature germanophones : 120 crédits ECTS

BCE-GERM-101	Grundlagen der Germanistik	20	1-2	Obligation ⁴⁾	Oui	All	Cours
BCE-GERM-102	Mediävistik	12	2-5	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-103	Neuere Literatur	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-104	Linguistik	12	2-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-105	Drama und Theater	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-106	Interkulturalität	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-107	Medien	12	1-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-108	Portfolio	4	1-6	Obligation	Oui	All	Portfolio
BCE-GERM-109	Literarisches Lesen	8	2-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-110	Bachelor-Arbeit + Examenskolloquium	16	5-6	Obligation	Non	All	Mémoire

Filière Sciences du langage et littérature luxembourgeoises : 120 crédits ECTS

BCE-LUX-101	Kultur a Literatur I	20	1-2	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-102	Linguistik I	20	1-2	Obligation ⁴⁾	Oui	Lux	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCE-LUX-103	Kultur a Literatur II I	10	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-104	Linguistik II	20	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-105	Stagen	10	3-4	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-106	Mobilité	20	5	Obligation	Oui	Lux/Fra/ All/Ang	Cours
BCE-LUX-107	Kultur a Literatur III	8	6	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-108	Bachelormémoire	12	6	Obligation	Non	Lux	Mémoire

Filière Histoire : 120 crédits ECTS

BCE-HIST-101	Introduction aux sciences historiques	4	1	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-102	Introduction au travail scientifique	8	1	Obligation ⁴	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-103	Critique historique	4	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-104	Write and Talk about History	4	1-6	Obligation	Non	Fra/All, Ang	Portfolio
BCE-HIST-105	Histoire luxembourgeoise	16	4-6	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-106	Histoire contemporaine	12	1-2	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours
BCE-HIST-107	Histoire moderne	12	2-3	Obligation	Oui	Fra/All, Ang	Cours
BCE-HIST-108	Histoire ancienne	12	3-4	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-109	Histoire médiévale	12	4-5	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-110	Perspectives historiques	12	3-6	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-111	Bachelor/Mémoire (Mémoire de bachelor + Soutenance + Correction + Tutorat)	16	5-6	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Mémoire
BCE-HIST-112	Options histoire	8	1-2	Obligation	Oui	Fra/All/ Ang	Cours

Filière Philosophie : 120 crédits ECTS

BCE-PHIL-101	Disciplines philosophiques fondamentales	12	1-4	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-102	Philosophie théorique	28	2-5	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-103	Philosophie pratique	30	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-104	Histoire de la philosophie	20	1-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-105	Thèmes principaux de la philosophie moderne et contemporaine	18	5-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-106	Mémoire de bachelor + Soutenance	12	6	Obligation	Non	Fra, All, Ang	Mémoire

¹⁾ Cultures Européennes : Douze (12) crédits ECTS peuvent être validés en mobilité. En tout, cinq modules (5 x 12 crédits ECTS) doivent être validés.

²⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Etudes françaises, Histoire, Philosophie : les cours de latin (8 crédits ECTS) sont obligatoires pour les étudiants qui n'ont pas de connaissances de latin préalables. Les étudiants valident trois (3) autres modules optionnels au choix.

³⁾ Module « Cultures Européennes II : Les origines de l'Europe moderne » : Dans les filières Sciences du langage et littérature anglophones Sciences du langage et littérature germanophones et Sciences du langage et littérature luxembourgeoises ce module n'est pas obligatoire. Les étudiants valident quatre (4) autres modules optionnels au choix.

⁴⁾ Le module BCE-ENGL-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *Reading and Writing about Literature 1* » et « *Reading and Writing about Literature 2* » ; le module BCE-GERM-101 contient des

cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *Einführung Sprachwissenschaft* », « *Einführung Literaturwissenschaft* », « *Schreibwerkstatt* » et « *Wissenschaftliche Arbeitstechniken* » ; le module BCE-LUX-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *. Richtig Lëtzebuergesch schreiwen* » et « *Aféierung an d'Morphologie vum Lëtzebuergesch* » ; le module BCE-HIST-102 contient des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi : « *Die Werkstatt des Historikers: Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten* » ; voir également ci-dessus.

⁵⁾ Le module BCE-CC-109 « Techniques de rédaction et de présentation académiques » est généralement optionnel. Néanmoins, dans des cas précis (décision de la Commission d'admission, du Directeur de programme ou de filière, et/ou résultat insuffisant lors d'un test de placement), la progression d'un étudiant peut être liée à l'obtention d'une note suffisante dans des cours visant à développer les compétences linguistiques et académiques requises par le programme d'études et offerts dans le cadre du module BCE-CC-109, c'est-à-dire, « *Academic English 1 et 2* », « *Français académique 1 et 2* », et « *Akademisches Deutsch 1 et 2* ».

Une deuxième spécialisation dans une des branches principales du Bachelor en Cultures Européennes est possible. Le volume minimal pour une mention en deuxième spécialisation est de trente-six (36) crédits ECTS, en utilisant le cas échéant des crédits obtenus en mobilité, mais les étudiants ont la possibilité d'obtenir soixante (60) crédits ECTS dans cette deuxième spécialisation qui dès lors équivaut à une mineure (*minor/Nebenfach*), soit en choisissant 1 cours supplémentaire par semestre, soit en s'inscrivant dans un semestre supplémentaire (volume global douze à vingt-quatre (12-24) crédits ECTS). L'inscription en deuxième spécialisation se fait à la fin du deuxième semestre, avec l'accord des jurys d'examen des deux disciplines concernées, et sur base des notes obtenues dans la deuxième discipline concernée (Modules « Cultures Européennes I-IV ») lors des deux premiers semestres ainsi que d'une lettre de motivation. Selon la discipline et les choix faits par l'étudiant, le volume de crédits ECTS global du diplôme peut varier entre cent quatre-vingt-douze (192) et deux cent dix (210) crédits ECTS. La deuxième spécialisation ne donne pas droit à un diplôme supplémentaire. Les cours validés dans le cadre de la deuxième spécialisation sont repris sur le relevé de notes uniquement.

Les modules suivants sont ajoutés au plan d'études selon le choix des étudiants et remplacent 3 (trois) à 4 (quatre) modules du tronc commun.

Bachelor en Cultures Européennes – Deuxième spécialisation : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature anglophones : 36-60 crédits ECTS¹⁾</i>							
BCE-ENGL-112	Second Disciplinary Focus in English Studies: Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-113	Second Disciplinary Focus in English Studies: Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ²⁾	Oui	Ang	Cours
BCE-ENGL-114	Second Disciplinary Focus in English Studies: Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Ang	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Etudes françaises : 36-60 crédits ECTS³⁾</i>							
BCE-FRA-112	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises) : Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-113	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁴⁾	Oui	Fra	Cours
BCE-FRA-114	Second Disciplinary Focus in French Studies (Etudes françaises): Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones : 36-60 crédits ECTS⁵⁾</i>							
BCE-GERM-111	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	All	Cours
BCE-GERM-112	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁶⁾	Oui	All	Cours
BCE-GERM-113	Second Disciplinary Focus in German Studies (Germanistik): Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature luxembourgeoises : 36-60 crédits ECTS⁷⁾</i>							
BCE-LUX-109	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuenger Sprooch a Literatur</i>): Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-110	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuenger Sprooch a Literatur</i>): Advanced Level I	12-24	3-6	Obligation ⁸⁾	Oui	Lux	Cours
BCE-LUX-111	Second Disciplinary Focus in Luxembourg Studies (<i>Lëtzebuenger Sprooch a Literatur</i>): Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Lux	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Histoire : 36-60 crédits ECTS⁹⁾</i>							
BCE-HIST-113	Second Disciplinary Focus in History: Foundation	12	3-6	Obligation	Oui	Fra/All/Ang	Cours
BCE-HIST-114	Second Disciplinary Focus in History: Advanced Level I	12	3-6	Obligation ¹⁰⁾	Oui	Fra/All	Cours
BCE-HIST-115	Second Disciplinary Focus in History: Advanced Level II	24	3-6	Option ¹¹⁾	Oui	Fra/All	Cours
<i>Deuxième spécialisation en Philosophie : 36-60 crédits ECTS¹²⁾</i>							
BCE-PHIL-107	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Foundation	8	3-6	Obligation	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-108	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Advanced Level I	16-28	3-6	Obligation ¹³⁾	Oui	Fra, All, Ang	Cours
BCE-PHIL-109	Second Disciplinary Focus in Philosophy: Advanced Level II	12	3-6	Option	Oui	Fra, All, Ang	Cours

¹⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des *Sciences du langage et de la littérature anglophones* du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature anglophones*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

²⁾ Module BCE-ENGL-113 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Sciences du langage et littérature anglophones* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature anglophones* [soixante (60) ECTS].

³⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours de Latin ainsi que les cours des *Etudes françaises* des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Etudes françaises*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁴⁾ Module BCE-FRA-113 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Etudes françaises* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Etudes françaises* [soixante (60) ECTS].

⁵⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des *Sciences du langage et littérature germanophones* du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]

contribuent à la deuxième spécialisation en *Sciences du langage et littérature germanophones*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁶⁾ Module BCE-GERM-112 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en Sciences du langage et littérature germanophones [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en Sciences du langage et littérature germanophones [soixante (60) ECTS].

⁷⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*] en l'occurrence le cycle de conférence « Kulturgeschichte Lëtzebuerg » et BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*]. Les cours des *Sciences du langage et de la littérature luxembourgeoises* du module BCE-CC-104 : Cultures Européennes IV [*L'Europe entre mots et cultures*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Sciences du langage et de littérature luxembourgeoises*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

⁸⁾ Module BCE-LUX-110 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Sciences du langage et de littérature luxembourgeoises* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Sciences du langage et de littérature luxembourgeoises* [soixante (60) ECTS].

⁹⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours d'Histoire des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Histoire*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

¹⁰⁾ Module BCE-HIST-114 : un minimum de douze (12) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Histoire* [au minimum trente-six (36) ECTS]

¹¹⁾ Module BCE-HIST-115 : vingt-quatre (24) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Histoire* [soixante (60) ECTS].

¹²⁾ Modules du tronc commun en Cultures Européennes requis par la formation : BCE-CC-101 : Cultures Européennes I [*Lecture Series*], BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*]. Les cours de Latin ainsi que les cours de Philosophie des modules BCE-CC-102 : Cultures Européennes II [*Les origines de l'Europe moderne*] et BCE-CC-103 : Cultures Européennes III [*L'Europe des idées*] contribuent à la deuxième spécialisation en *Philosophie*. Le cas échéant, des exceptions peuvent être accordées par la direction du programme.

¹³⁾ Module BCE-PHIL-108 : un minimum de seize (16) ECTS est nécessaire à l'obtention d'une mention en *Philosophie* [au minimum trente-six (36) ECTS] ; vingt-huit (28) ECTS sont nécessaires à l'obtention d'une deuxième spécialisation en *Philosophie* [soixante (60) ECTS].

Annexe 1.311.1 Bachelor en Sciences économiques

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences économiques vise à l'acquisition des connaissances fondamentales en économie fondée sur un socle méthodologique solide. La formation initie également les étudiants à des disciplines proches ou complémentaires (sciences politiques, histoire, droit, finance) afin de les sensibiliser aux différents aspects des questions économiques actuelles.

Le Bachelor en Sciences économiques propose deux (2) filières au sixième semestre du programme :

- Finance
- Stratégie et innovation

Ce choix entre l'une ou l'autre filière permettra aux étudiants d'être initiés dès le bachelor à des disciplines développées en master et, ainsi, de faciliter leur transition vers les masters en finance, en économie ou en gestion.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, indépendamment de la filière choisie, sera capable de :

- a) Maîtriser les principaux concepts des sciences économiques dans le champ de la micro-économie, macro-économie, finance, politique économique, pour l'étude et l'interprétation de grands problèmes économiques contemporains ;
- b) Mobiliser les principaux instruments de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en comptabilité et finance ;
- c) Utiliser les méthodes et outils quantitatifs (statistiques descriptives, techniques de base d'économétrie et d'analyse des données) d'observation et d'analyse de l'économie et des organisations ;
- d) Traiter de manière autonome des questions économiques ;
- e) Communiquer aisément à l'écrit et à l'oral en langue française et anglaise.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, ayant choisi la filière « finance », sera capable de :

- a) Maîtriser les notions essentielles de la finance ;
- b) Apprécier les principaux enjeux des places financières internationales.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences économiques, ayant choisi la filière « stratégie et innovation », sera capable de :

- a) Maîtriser certains aspects fondamentaux du management ;
- b) Expliquer les éléments-clés de l'analyse stratégique, de la gestion de l'innovation, de la digitalisation et de la logistique.

Le Bachelor en Sciences économiques est proposé par la Faculté de droit, d'économie et de finance. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Sciences économiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences économiques sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180).

Les candidatures au Bachelor en Sciences économiques sont évaluées individuellement par un comité de sélection, composé du directeur de programme et d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études, par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes obtenues pour l'année en cours et des cinq derniers trimestres ou des trois derniers semestres de l'enseignement secondaire classique ou général ;
- b) Adéquation entre les attentes et les motivations avancées par candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation rédigée de préférence en anglais.

Un candidat qui atteint le niveau requis sur la base des critères énumérés ci-dessus est sélectionné.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences économiques est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences économiques est un programme à temps plein. La durée régulière du programme et de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences économiques : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BASEG-101	Module 1A : Fondements	20	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-102	Module 1B : Ouverture	10	1	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-103	Module 2A : Fondements	20	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-104	Module 2B : Ouverture	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-105	Module 3A : Fondements	18	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-106	Module 3B : Ouverture	12	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-107	Module 4A : Fondements	20	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-108	Module 4B : Méthodes et communication	10	4	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-109	Module 5A : Approfondissements	18	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-110	Module 5B : Options	12	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BASEG-111	Module 6A : Economie	8	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BASEG-112	Module 6B : Finance / Stratégie et innovation	22	6	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours

Stage optionnel

A partir du semestre 3, les étudiants en Bachelor en Sciences économiques ont la possibilité d'effectuer un (1) stage optionnel et d'acquérir ainsi trois (3) crédits ECTS. Ce stage doit avoir une durée minimum de quatre (4) semaines et donner lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui sera évalué et noté.

Les crédits ECTS acquis dans le cadre du stage optionnel peuvent être utilisés afin de remplacer une option au sein du semestre 5 (Module 5B) ou afin de combler des dettes de mobilité, mais ne peuvent pas remplacer une matière obligatoire du programme ou même optionnelle des autres semestres.

L'étudiant qui souhaite faire le stage optionnel par simple intérêt personnel, en addition des 180 crédits ECTS prévus par le Bachelor peut le faire (pendant la période couvrant le diplôme) : il sera tenu également de rédiger un rapport qui sera évalué et noté ; les crédits ECTS octroyés viendront s'inscrire sur un relevé de notes complémentaire.

Dans tous les cas, l'étudiant souhaitant faire un stage doit également s'assurer que la période de stage n'empiète pas sur ses obligations académiques, en particulier la présence obligatoire aux travaux dirigés.

Annexe 1.313.1 Bachelor en Psychologie

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Psychology*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Psychologie s'adresse particulièrement à ceux qui veulent accéder à la formation de Master en Psychologie et qui envisagent une perspective professionnelle en tant que psychologue ou une carrière académique.

Au regard de l'évolution des formats scientifiques et universitaires, le programme retient les concepts et les théories, les outils et les épistémologies les plus pertinents en psychologie, sans exclure pour autant les possibilités pour l'étudiant de choisir et de déterminer son champ personnel d'investigation. L'orientation fondamentale reste toujours scientifique : permettre à l'étudiant de se former à la démarche critique et objectivant d'une discipline scientifique.

Le programme d'études est construit autour de cinq domaines d'études se référant aux acquis d'apprentissage fondamentaux. Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Psychologie sera capable de :

- a) Domaine d'études A – Savoirs psychologique de base : mobiliser les savoirs scientifiques et les théories de base en psychologie ;
- b) Domaine d'études B – Compétences en méthodologie de recherche : maîtriser les compétences méthodologiques de base et savoir les mobiliser dans des situations de recherche psychologique ;
- c) Domaine d'études C – Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention : intégrer et utiliser des connaissances de base relatives à l'évaluation théoriques et à l'intervention en psychologie et les mobiliser dans la pratique ;
- d) Domaine d'études D – Champs d'application : mobiliser les savoirs scientifiques de base des trois champs d'application classiques en psychologie
- e) Domaine d'études E – Elaboration d'un profil d'études personnel : déterminer à travers des options personnelles son champ préférentiel d'investigation.

Par ailleurs, le Bachelor en Psychologie permet à l'étudiant de se développer personnellement. Il lui fournit des moyens et des occasions de s'appropriier les savoirs de façon autonome et responsable, d'échanger, de s'expliquer, d'argumenter et de construire son projet de formation personnel dans le cadre même du projet universitaire.

Le Bachelor en Psychologie est proposé par la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Ses langues d'enseignement sont l'allemand, le français et l'anglais.

Le Bachelor en Psychologie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Psychologie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :

- a. Allemand (C1)
- b. Anglais (B2)
- c. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Psychologie est de quatre-vingts (80).

Le jury d'admission du programme est responsable de la sélection des candidats. Le jury peut confier l'examen et l'évaluation des dossiers de candidature ainsi que la décision de sélection à un jury composé d'au moins deux membres, dont l'un est le directeur de programme.

L'admission au BAP suit une stratégie séquentielle basée sur le système d'évaluation de 20 points de l'Université et le critère de réussite de 10 points pour la performance :

- a) Les résultats scolaires, déterminés sur la base des relevés de notes, ainsi que la pertinence du parcours scolaire sont pris en compte à hauteur de 40% (8 points maximum) pour l'évaluation de la candidature ;
- b) La lettre de motivation, qui doit être basée sur les questions publiées sur le site web du BAP, est prise en compte à hauteur de 60% (12 points maximum) pour l'évaluation de la candidature. Les critères selon lesquels la lettre de motivation est évaluée sont les suivants :
 - Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université,
 - Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme,
 - Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle ;
- c) Si au moins 75% (15-20 points) sont atteints lors de cette étape d'évaluation, la candidature est évaluée positivement et une place d'études est offerte ;
- d) Si moins de 50% (<10 points) sont atteints, la candidature sera rejetée ;
- e) Si une note entre 10 et 14 points est obtenue à cette étape, le candidat est invité à un entretien personnel, au cours duquel le parcours scolaire et la lettre de motivation sont examinés plus profondément ;
 - Pour l'évaluation de l'entretien il existe un critère de 50%, de sorte qu'une évaluation de l'entretien avec au moins 10 points conduit à l'offre d'une place d'études.

Les candidats peuvent être sélectionnés avant la date limite de dépôt des candidatures.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Psychologie est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Psychologie est un programme à temps plein. Il existe toutefois la possibilité de faire ses études en tant qu'étudiant à mi-temps. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Sauf indication contraire dans le descriptif des modules du programme, l'évaluation des étudiants dans les cours magistraux prend la forme d'un examen écrit ou d'une autre forme d'évaluation de fin-de-cours ou d'une combinaison d'un examen écrit et d'une autre forme d'évaluation de fin-de-cours.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Psychologie : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Domaine d'études A : Savoirs psychologiques de base (Studienbereich A. Psychologisches Grundlagenwissen) : 42 crédits ECTS</i>							
BSCP-A106	Module obligatoire A1 : Psychologie générale (Allgemeine Psychologie)	10	1&2	Obligation	Non	All, Fra	Cours
BSCP-A107	Module obligatoire A2 : Psychologie sociale (Sozialpsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A108	Module obligatoire A3 : Biopsychologie (Biopsychologie)	8	1&2	Obligation	Non	All	Cours
BSCP-A109	Module obligatoire A4 : Psychologie de la personnalité et différentielle (Persönlichkeits- und Differentielle Psychologie)	8	1&2	Obligation	Non	Fra	Cours
BSCP-A110	Module obligatoire A5 : Psychologie des développements (Entwicklungspsychologie)	8	3&5	Obligation	Non	All	Cours
<i>Domaine d'études B : Compétences en méthodologie de recherche (Studienbereich B. Forschungsmethoden) : 53 crédits ECTS</i>							
BSCP-B107	Module obligatoire B1 : Méthodologie de recherche (Forschungsmethoden)	18	1-3,5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B108	Module obligatoire B2 : Statistiques (Statistik)	11	1-2, 5	Obligation	Non	Fra, All	Cours
BSCP-B104	Module obligatoire B3 : Méthodes expérimentales (Experimentalmethodik)	10	3 ou 4	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-B105	Module obligatoire B4 : Mémoire scientifique (Bachelorarbeit)	14	6	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Mémoire
<i>Domaine d'études C : Compétences dans le domaine du diagnostic et de l'intervention (Studienbereich C. Kompetenzen im Bereich Diagnostik und der Intervention) : 24 crédits</i>							
BSCP-C104	Module obligatoire C1 : Diagnostic (Diagnostik)	14	2-4	Obligation	Oui	All, Fra, Ang	Cours
BSCP-C103	Module optionnel C2 : Psychothérapie	10	4&5	Obligation	Oui	All, Ang	Cours
<i>Domaine d'études D : Champs d'application (Studienbereich D. Anwendungsfelder) : 23 crédits ECTS</i>							
BSCP-D107	Module obligatoire D1 : Champ d'application I : Psychologie clinique (Anwendungsfeld I : Klinische Psychologie)	11	2, 4, 5	Obligation	Oui	All / Ang	Cours
BSCP-D105	Module obligatoire D2 : Champ d'application II : Psychologie du travail (Anwendungsfeld II : Arbeits- und Organisationspsychologie)	6	3&4	Obligation	Oui	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSCP-D106	Module obligatoire D3 : Champ d'application III : Psychologie pédagogique (Anwendungsfeld III : Pädagogische Psychologie)	6	3&4	Obligation	Oui	All	Cours
<i>Domaine d'études E: Elaboration d'un profil d'études personnel (Studienbereich D. Erstellung eines persönlichen Studienprofil): 38 crédits ECTS¹⁾</i>							
BSCP-E105	Module obligatoire E1 : Séjour pratique guidé (Angeleiteter Praxisaufenthalt)	10	4&5	Obligation	Non	All, Fra, Ang	Stage & Cours
BSCP-E102	Module obligatoire E2 : Cours optionnels (Wahlfächer)	20	5&6	Obligation	Oui	All	Cours
BSCP-E103	Module optionnel E3 : Autres champs d'application (Weitere Anwendungsfelder)	8	6	Option	Oui	Ang, Fra	Cours
BSCP-E104	Module optionnel E4 : Activité professionnelle qualifiante (Berufsqualifizierende Tätigkeit)	8	6	Option	Non	All, Fra, Ang	Stage

¹⁾ Au moins 8 crédits ECTS doivent être acquis en complétant au moins un des deux modules optionnels (E3, E4).

Annexe 1.411.1 Bachelor en Comptabilité et Fiscalité

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité a pour objectif principal de former de jeunes diplômés désireux d'intégrer un cabinet d'expertise-comptable dans le cadre du stage préparant à la profession d'expert-comptable. Le diplômé est également préparé aux métiers de la comptabilité en entreprise.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sera capable de :

- a) Assurer la tenue des comptes d'une entreprise dans le respect des dispositions légales et déontologiques ;
- b) Elaborer les documents comptables de synthèse et les présenter, y compris dans un contexte multilingue ;
- c) Préparer des déclarations fiscales et sociales luxembourgeoises ;
- d) Conseiller les clients sur des questions juridiques courantes ;
- e) Appliquer les principes de révision comptable à des cas concrets simples ;
- f) Exploiter les techniques informatiques au service de l'entreprise ;
- g) Actualiser ses connaissances et son savoir-faire nécessaires au bon exercice de sa profession.

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est proposé par la Faculté de droit, d'économie et de finance et le Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire GIE – University of Luxembourg Competence Centre (ULCC), en partenariat avec l'Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management, Luxembourg (ECG). Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Anglais (B2)
- B. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins soixante (60) crédits ECTS, sur la base d'une formation en comptabilité ou dans un domaine apparenté menant à un diplôme du niveau 5 ou 6 du cadre luxembourgeois des qualifications définies à l'article 69 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Les domaines de compétences visés sont notamment les suivants : Bases légales, mécanique et structure comptable ; fondements de l'impôt, fiscalité des personnes physiques et morales, fonctionnement et principes de la TVA ; l'entreprise et les fonctions de base de la gestion d'entreprise ; économie générale et actualité économique ; fondements juridiques généraux ; mathématiques ou statistiques appliquées.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de vingt-cinq (25).

Le comité de sélection du programme est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. Les dossiers de candidature répondants aux critères d'admission sont évalués par le comité. Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait le nombre de places disponibles, les candidats sont classés sur la base de leur dossier.

Les candidatures au Bachelor en Comptabilité et Fiscalité sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires et universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années d'étude ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Connaissances générales et techniques en économie, gestion, mathématiques, statistiques, bureautique, capacités d'analyse et de raisonnement logique, aptitude à communiquer et à travailler en équipe, le cas échéant dans un contexte multilingue, sens de l'organisation ;
- d) Une expérience professionnelle dans le champ de la gestion, en général, et de la comptabilité, en particulier, peut être un atout supplémentaire ;
- e) Références.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Comptabilité et Fiscalité est un programme à temps plein. La durée régulière du programme au sein de l'Université du Luxembourg est de quatre (4) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Comptabilité et Fiscalité : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')</i>							
<i>Axe 1. Comptabilité et audit</i>							
BCF-201	Techniques, droit et normes comptables	6	3	Obligation	Oui	Fra,	Cours
BCF-202	Droit et vie sociale des sociétés	5	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BCF-203	Information financière, droit et révision comptable	9	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 2. Fiscalité et rémunération</i>							
BCF-204	Techniques fiscales et droit fiscal luxembourgeois	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BCF-205	International tax law	2	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BCF-206	Rémunération	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 3. Finance et stratégie</i>							
BCF-207	Analyse financière	7	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-208	Techniques de gestion et stratégie	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
<i>Axe 4. Communication et digitalisation</i>							
BCF-209	Communication et professionnalisation	4	3	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-210	Digitalisation	6	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BCF-212	Ouverture (cours au choix)	3	5	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
<i>Mobilité et stage</i>							
BCF-211	Mobilité	30	4	Obligation	Non	n.d.	Mobilité
BCF-213	Stage et travail de fin d'études	30	6	Obligation	Non	Ang	Mémoire

Annexe 1.413.1 Bachelor en Administration des affaires

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Business Administration*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Administration des affaires forme ses étudiants aux disciplines de la gestion et de l'administration des affaires, offrant une large sélection de connaissances et d'outils dans les domaines de l'économie, la finance, la comptabilité, le marketing, les ressources humaines, la logistique, le management et la stratégie, le droit et l'entrepreneuriat. Au-delà des savoirs disciplinaires, le programme encourage chez ses étudiants une vision élargie et interdisciplinaire vis-à-vis des enjeux et des défis du futur, en particulier le changement climatique et la transition, la gouvernance internationale, les outils et modèles digitaux, l'innovation et l'entrepreneuriat, enfin les rôles et responsabilités des organisations et des gestionnaires. Finalement, le programme accompagne ses diplômés dans le développement des attitudes et des comportements qui faciliteront leur parcours de développement personnel et professionnel, en particulier l'adaptabilité, la créativité, le goût de la réflexion personnelle et de la pensée critique, l'équilibre entre autonomie et collaboration, le sens de la communication et du leadership.

Formés aux principes et outils de la gestion, conscients des défis à venir, de leurs rôles et de leurs responsabilités, les diplômés du programme ont les compétences qui leur permettront une insertion aisée dans le marché du travail Luxembourgeois et au-delà, et pour ceux qui le souhaitent la poursuite de leurs études supérieures.

En particulier, au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Administration des affaires sera capable de :

- a) Comprendre et mobiliser les concepts, les méthodes et les données de la gestion ;
- b) Considérer, dans une perspective systémique, interdisciplinaire et nuancée, les questions économiques et sociales
- c) Porter un regard critique et éthique sur la culture et les pratiques du management
- d) Décider et agir de façon responsable à l'échelle individuelle, au sein d'une équipe, et en tant qu'acteur organisationnel

Le Bachelor en Administration des affaires est proposé par la Faculté de droit, d'économie et de finance. Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais, en proportions équilibrées.

Le Bachelor en Administration des affaires mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Administration des affaires sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Administration des affaires est de deux cents (200). L'admission dans le programme est sélective. Les candidatures au Bachelor en Administration des affaires sont évaluées individuellement et globalement, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Profil et motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études, évalués également sur la base de la lettre de motivation.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint pour chaque critère mentionné ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Administration des affaires est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Administration des affaires est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Administration des affaires : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BBA-101	The context and tool kit of business	30	1	Obligation	Non	en, fr	Cours
BBA-102	Business Fundamentals	30	2	Obligation	Non	en, fr	Cours
BBA-103	Advanced business management I	30	3	Obligation	Non	en, fr	Cours
BBA-104	Advanced business management II	30	4	Obligation	Non	en, fr	Cours
BBA-105	Business in the modern world economy	18	5	Obligation	Non	en, fr	Cours
BBA-106	Topics in insurance and risk	6	5	Obligation	Oui	en, fr	Cours
BBA-107	Topics in banking and investment	6	5	Obligation	Oui	en, fr	Cours
BBA-108	Experiential path	30	6	Obligation	Non	en, fr	Cours

Annexe 1.421.1 Bachelor en Droit

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

L'objectif du Bachelor en Droit est de former des juristes multilingues, polyvalents, à l'esprit ouvert, qui sachent raisonner en termes de droit global, tout en maîtrisant les techniques du droit national luxembourgeois. Le curriculum se compose d'enseignements en droit privé et en droit public avec une forte dimension de droit comparé. Le droit européen et le droit international y occupent également une place importante.

Le Bachelor en Droit est un diplôme de premier cycle destiné à préparer, en trois ans, les étudiants à poursuivre leurs études en master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger. Par l'importance accordée à la diversité du droit et à la flexibilité d'esprit, le programme forme des juristes capables de s'intégrer dans des systèmes juridiques et des milieux professionnels variés.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Droit sera capable de :

- a) Rechercher, disséquer, comprendre et exploiter un texte juridique, identifier les règles juridiques applicables à un cas d'espèce, qualifier les faits ;
- b) Comprendre et relier les normes juridiques applicables au Luxembourg qu'elles soient de droit interne, européen ou international, de droit public ou de droit privé ;
- c) Analyser des systèmes juridiques étrangers ;
- d) Expliquer les solutions juridiques d'un système à un autre ;
- e) Travailler et dialoguer avec des juristes de différents pays du monde en français et en anglais ;
- f) Analyser de manière critique des solutions existantes et savoir imaginer de meilleures solutions ;
- g) Travailler en équipe autant qu'en autonomie sur des exercices juridiques variés ;
- h) Argumenter et développer un propos cohérent et convaincant.

Le Bachelor en Droit est proposé par la Faculté de droit, d'économie et de finance. Ses langues d'enseignement sont le français (80%) et l'anglais (20%) ; un cours optionnel est offert en allemand.

Le Bachelor en Droit mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Droit sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Droit est de cent quatre-vingt (180).

Une sélection est opérée par un comité composé des directeurs de programme selon une grille d'évaluation.

Les candidatures au Bachelor en Droit sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en français et en anglais, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée, lors de l'examen de fin d'études secondaires et lors d'éventuelles études universitaires antérieures ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission à rédiger en anglais et de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences en langues et, si applicable, en sciences humaines et sociales, évaluées sur la base du CV et des relevés de notes obtenues ;
- e) Expérience professionnelle dans le champ dans le domaine juridique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Les candidats sont sélectionnés en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, mais également par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Droit est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Droit est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

L'assiduité aux enseignements appelés « cours magistraux » et « cours » n'est pas en principe obligatoire. Cependant, l'enseignant peut décider d'imposer l'assiduité. Il doit alors faire figurer cette obligation d'assiduité dans le descriptif de son cours, et la rappeler aux étudiants en début de semestre.

Pour les séminaires et les travaux dirigés, l'assiduité est obligatoire.

Pour les séminaires et travaux dirigés où l'assiduité est obligatoire, trois (3) absences sont néanmoins tolérées. En toute hypothèse, la quatrième absence entraîne l'annulation de toutes les notes déjà obtenues et l'exclusion de l'examen final, en accord avec l'article 24 du présent règlement.

Concernant les « cours magistraux » et les « cours » pour lesquels la présence a été rendue obligatoire, seul un certificat médical pourra excuser l'absence de l'étudiant.

Une dispense d'assiduité pour les séminaires, les travaux dirigés et pour les cours rendus obligatoires par les enseignants peut être accordée à l'étudiant pour des motifs impérieux (travail, santé, etc.) conformément au règlement du programme.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Droit : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BAD-101	Cours 1	24	1	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-102	Travaux dirigés	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-103	Cours 2	24	2	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-104	Cours optionnel	3	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-105	Travaux dirigés	3	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-106	Cours 3	21	3	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-107	Cours optionnels	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-108	Séminaire ou travaux dirigés	3	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-109	Cours 4	24	4	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-110	Cours optionnel	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-111	Cours ou travaux dirigés	3	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-112	Cours 5	16	5	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-113	Cours optionnels	6	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-114	Cours ou travaux dirigés	4	5	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-115	Cours complémentaire	4	5	Obligation	Oui	Fra	Stage
BAD-116	Cours 6	16	6	Obligation	Oui	Fra, Eng	Cours
BAD-117	Cours optionnels	8	6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BAD-118	Cours et/ou travaux dirigés	6	6	Obligation	Oui	Fra	Cours

Annexe 1.511.1 Bachelor en Sciences de la vie

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences de la vie est construit de manière à donner aux étudiants de solides bases en biologie complétées par de bonnes connaissances en chimie, mathématiques, physique ou bio-informatique par exemple. De nombreux autres enseignements, scientifiques, généralistes et transversaux, étoffent ces connaissances. Les cours théoriques sont complétés par des travaux pratiques, des travaux de groupe, des stages sur le terrain et en laboratoire ou entreprise.

L'objectif principal de ce programme est de faire comprendre l'unité fondamentale de la vie et la cohérence générale des Sciences de la vie à l'étudiant qui se destine à poursuivre ses études dans un Master en sciences, biologiques de préférence.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences de la vie sera capable de :

- a) Relater et illustrer les principes et processus fondamentaux de la biologie, en l'état de l'art ;
- b) Identifier l'architecture moléculaire, cellulaire et tissulaire d'un organisme vivant animal ou végétal, les principes de base de la physiologie qui le gouvernent, ainsi que les interrelations existant avec son environnement ;
- c) Utiliser des méthodes et des techniques pratiques de chimie, physique, mathématique, statistique et informatique, les appliquer aux sciences de la vie afin de résoudre des problèmes scientifiques, seul ou en groupes, et gagner ainsi en autonomie en présence de chaque nouvelle situation ou défi professionnel ;
- d) Appliquer scientifiquement des méthodes qualitatives et quantitatives, en connaissance de causes, en gérant les risques et les incertitudes, et en analysant les revers de façon constructive ;
- e) Compiler et utiliser des informations tirées de la littérature spécialisée afin d'étayer sa démonstration scientifique ;
- f) Évaluer, interpréter et critiquer les observations ou résultats expérimentaux ;
- g) Présenter et communiquer clairement des concepts du domaine des sciences de la vie ou autres, par écrit ou par oral, en français ou en anglais, en s'aidant si besoin des outils informatiques et électroniques actuels ;
- h) Interagir et communiquer aussi bien avec les pairs qu'avec les membres de la société civile en comprenant, justifiant et défendant les aspects éthiques des sciences de la vie et de leurs applications dans la vie quotidienne ;
- i) Utiliser les connaissances et acquis, spécifiques et transversaux, pour progresser dans les études académiques au niveau master en développant son indépendance et leadership dans les domaines des sciences de la vie.

Le Bachelor en Sciences de la vie est proposé par la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Sciences de la vie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience

visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences de la vie, sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au moins au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences de la vie est de : vingt-cinq (25).

La candidature au Bachelor en Sciences de la vie comprend la rédaction d'un essai d'admission (1000 mots) en français, dans lequel l'étudiant expose par exemple le cheminement qui l'a amené à déposer une demande d'admission au programme et caractérise son idée d'un bon biologiste et de son travail au XXIème siècle.

Les dossiers de candidature, y compris l'essai d'admission, sont évalués par le Directeur de programme et un enseignant-chercheur ou un enseignant-chercheur associé enseignant dans le programme d'études.

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences de la vie sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires notamment en filière scientifique au lycée, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- c) Connaissances et compétences fondamentales et théoriques en biologie, physique, chimie et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- d) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base des certificats présentés.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences de la vie est de cent quatre-vingts (180).

Le Bachelor en Sciences de la vie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Une convention avec l'Université de Strasbourg permet d'obtenir un diplôme conjoint visé à l'article 70, paragraphe 3, du présent règlement, à condition de réussir deux (2) semestres de mobilité (3-4 ou 5-6) et ainsi valider la "Licence Sciences de la vie" strasbourgeoise, parcours "Biologie cellulaire et physiologie des organismes" ou "Biologie moléculaire et cellulaire". Les conditions d'accès sont liées aux performances académiques en fin de 1ère année (60 ECTS) ou de 2ème année (≥ 108 ECTS) à l'Université du Luxembourg.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences de la vie : Plan des modules**

Code	Module	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSV-BIO-201	1.1 Biologie cellulaire	5	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-202	1.2 Chimie	12	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-203	1.3 Physique, Mathématiques	12	1	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-204	1.4 Méthodologies universitaires et scientifiques	1	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-206	2.1 Biologie cellulaire, Développement	7	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-207	2.2 Biochimie	6	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-208	2.3 Physique, Mathématiques, Informatique	10	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-209	2.4 Ethique	2	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-210	2.5 Géologie	4	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-211	2.6 Découverte du médicament	1	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-212	3.1 Biologie animale, végétale, Ecologie	8	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-213	3.2 Physiologie animale et végétale, Projet	6	3	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-214	3.3 Biologie moléculaire, Biochimie 2, Génétique	10	3	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-215	3.4 Physique appliquée	6	3	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-216	4.1 Biologie animale et végétale 2	9	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-217	4.2 Physiologie animale 2	4	4	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-218	4.3 Microbiologie, Biochimie 3	4	4	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-219	4.4 Ecologie 2, Stage de terrain	5	4	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-220	4.5 Biostatistiques	6	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-221	4.6 Anglais	2	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-222	5.1 Biologie moléculaire 2, Microbiologie 2	9	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-223	5.2 Physiologie animale 3	9	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-224	5.3 Histologie, Virologie	5	5	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-225	5.4 Biostatistiques 2	7	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-226	6.1 Biologie moléculaire 3	7	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-227	6.2 Immunologie, Système nerveux	8	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BSV-BIO-228	6.3 Histologie 2 et Développement 2	6	6	Obligation	Oui	Fra	Cours
BSV-BIO-229	6.4 Biotechnologie	3	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BSV-BIO-230	6.5 Module transversal	6	6	Obligation	Oui	Fra/Ang	Stage

Annexe 1.533.1 Bachelor en Physique

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Physics*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le programme Bachelor en Physique vise à communiquer à l'étudiant les connaissances fondamentales nécessaires à la compréhension des phénomènes physiques régissant l'univers. Les étudiants apprennent à appliquer les principes et les lois fondamentales de domaines clés de la physique tels que la mécanique, l'électromagnétisme, la biophysique, la thermodynamique, physique de la matière molle, l'optique ou la mécanique quantique. Outre la communication d'une vision large de la physique et la familiarisation des élèves avec les outils mathématiques nécessaires, le programme s'efforce de développer la capacité de chaque élève à une pensée rigoureuse, précise et critique.

Le contenu de la Bachelor en Physique comprend des cours de physique expérimentale et théorique, de mathématiques, de chimie, ainsi qu'un large éventail de cours à option. Ces cours couvrent les théories physiques les plus importantes existant à ce jour, par exemple la mécanique classique, l'électrodynamique, la mécanique quantique, la relativité, l'optique, la physique des particules et la thermodynamique. Des cours de mathématiques en calcul et en algèbre, ainsi que des cours spécialisés sur les méthodes mathématiques nécessaires à la physique, jettent les bases des cours de physique théorique. En outre, le programme continuera à comporter un nombre important de cours en laboratoire, dans lesquels les étudiants doivent réaliser des expériences, évaluer et analyser les données et interpréter les résultats de manière scientifique. Enfin, un grand nombre de cours à option est disponible pour permettre une spécialisation, par exemple, vers la didactique, la théorie des probabilités ou l'informatique.

Les études de Bachelor en Physique peuvent être réalisées dans leur entièreté à l'Université du Luxembourg. Alternativement, les étudiants peuvent suivre le « Coursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique ». En ce cas, la première année des études se déroule à l'Université de Lorraine à Nancy (France). Puis, les étudiants effectuent leur deuxième année à l'Université du Luxembourg et la troisième année à la *Universität des Saarlandes* (Allemagne). Dans ce cas l'étudiant se verra délivré un diplôme trinational des trois universités. Pour ce Coursus Intégré, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme Bachelor en Physique sera capable de :

- a) Expliquer et appliquer les principes et les lois des domaines clés de la physique (mécanique, électromagnétisme, physique de la matière molle, thermodynamique, biophysique, optique et mécanique quantique) ;
- b) Apprendre les méthodes et les objectifs de la physique expérimentale et les méthodes et les objectifs de la physique théorique ;
- c) Appliquer les outils mathématiques appropriés pour résoudre les problèmes qui se posent en physique ;
- d) Pratiquer les techniques élémentaires utilisées en physique expérimentale ;
- e) Faire preuve d'un jugement critique lors de l'interprétation des résultats obtenus par des expériences ou établis par la théorie ;
- f) S'initier aux méthodes de la physique des solides, de la physique de la matière molle, de la physique statistique et de la mécanique quantique avancée ;
- g) Réaliser un projet scientifique en physique expérimentale ou théorique ;
- h) Présenter des résultats scientifiques sous forme écrite ou orale en recherchant la clarté, la précision et la rigueur ;

- i) Devenir expert dans divers domaines complémentaires au programme de physique, comme la didactique de la physique, la programmation ou les langages.

Le Bachelor en Physique est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

Le Bachelor en Physique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

À l'accomplissement du programme « Cursus Intégré Saar-Lor-Lux en Physique » l'étudiant reçoit un diplôme conjoint conférant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « *Bachelor of Science (B.Sc.)* » de la *Universität des Saarlandes*.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Physique sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)

L'admission au Bachelor en Physique n'est pas limitée au sens de l'article 4 du présent règlement.

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Physique sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires, notamment en physique et mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- e) Références.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Physique est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Physique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Les cours :

- Experimental Physics 1a and 1b: Mechanics, Oscillations and Waves*
- Experimental Physics 1c and 1d: Thermodynamics*
- Mathematical Methods 1*
- Experimental Physics 2a and 2b: Electromagnetism*
- Experimental Physics 2c and 2d: Optics*
- Theoretical Physics 1: Mechanics*

indiqués par un astérisque dans le plan des modules ci-dessous sont des cours fondamentaux selon l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6°, de la Loi. Conformément à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 6, de la Loi, un étudiant ne peut se soumettre que deux fois aux modalités d'évaluation des cours fondamentaux et doit les valider dans les quatre semestres après sa première inscription. En cas d'échec, l'étudiant se verra exclu du programme. Pour tous les autres cours, les étudiants ont, selon l'article 36, paragraphe 1, de la Loi, un maximum de quatre tentatives pour réussir le cours et obtenir les crédits ECTS alloués.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Physique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BPHYS-133	Module 1.1 Experimental physics I	8	1	Obligation	Non	Ang/Fra	Cours
BPHYS-134	Module 1.2 Lab classes 1	4	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-135	Module 1.3 Analysis and methods 1	16	1	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-136	Module Options 1.4 Electives 1 (a) ¹⁾	2	1	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-137	Module 2.1 Experimental physics 2	8	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-138	Module 2.2 Theoretical physics 1	6	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-139	Module 2.3 Analysis and methods 2	14	2	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-140	Module Options 2.4 Electives 2 (b)	2	2	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-141	Module 3.1 Experimental physics 3	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-142	Module 3.2 Theoretical physics 2	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-143	Module 3.3 Methods and techniques ²⁾	10	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-144	Module 3.3 Analysis and methods 3 ³⁾	13	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-145	Module Options 3.4 Electives 3 ²⁾ (c)	8	3	Obligation	Oui	Ang/Fra/All	Cours
BPHYS-146	Module Options 3.4 Electives 3 ²⁾ (d)	5	3	Obligation	Oui	Ang/Fra/All	Cours
BPHYS-147	Module 4.1 Theoretical physics 3	6	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-148	Module 4.2 Advanced physics lab	6	4	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-149	Module 4.3 Biophysics and chemistry	8	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-150	Module Options 4.4 Electives 4 (e)	10	4	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-151	Module 5.1 Mechanics and physics	10	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-152	Module 5.2 Theoretical physics 4	12	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BPHYS-153	Module 5.3 Seminar	5	5	Obligation	Oui	Ang/Fra	Cours
BPHYS-154	Modules Options 5.4 Electives 5 (f)	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BPHYS-155	Module 6.1 Bachelor thesis and seminar	30	6	Obligation	Non	Ang	Mémoire

¹⁾ Cours fondamentaux avec 2 tentatives et non 4

²⁾ Ne s'applique pas aux étudiants du German-French-Luxembourgish Bachelor in physics

³⁾ S'applique aux étudiants du German-French-Luxembourgish Bachelor in physics.

- (a) : L'étudiant doit avoir 2 crédits ECTS minimum pour clôturer le module.
- (b) : L'étudiant doit avoir 2 crédits ECTS minimum pour clôturer le module.
- (c) : . L'étudiant doit avoir 8 crédits ECTS minimum pour clôturer le module
- (d) : . L'étudiant doit avoir 5 crédits ECTS minimum pour clôturer le module
- (e) : . L'étudiant doit avoir 10 crédits ECTS minimum pour clôturer le module
- (f) : L'étudiant doit avoir 3 crédits ECTS minimum pour clôturer le module

Annexe 1.541.1 Bachelor en Mathématiques

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Mathematics*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Mathématiques propose une formation initiale à ses étudiants, en leur donnant une solide formation de base en mathématiques. Il offre à la fois des cours de base (comme algèbre, analyse, géométrie), des cours plus appliqués (comme analyse numérique, probabilités, statistique), ainsi que de nombreux cours optionnels (par exemple, didactique des mathématiques, physique expérimentale ou encore fondamentaux de la programmation). Le cinquième semestre est un semestre de mobilité, permettant à l'étudiant du Bachelor en Mathématiques de valoriser son cursus universitaire, de suivre des cours spécifiques non forcément proposés au Luxembourg, ou encore de découvrir un environnement et une culture différents.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Mathématiques sera capable de :

- a) Identifier et manipuler les concepts mathématiques contenus dans le programme du bachelor, de démontrer un théorème dans ces domaines et d'analyser la pertinence d'un résultat ;
- b) Maîtriser les concepts fondamentaux de mathématiques pures (algèbre, analyse, géométrie) et appliquées (analyse numérique, probabilité, statistique) ;
- c) S'appuyer sur ces concepts en vue de la modélisation et de la résolution d'un problème donné, de façon ordonnée, méthodique et en faisant preuve de rigueur intellectuelle ;
- d) Etre sensibilisé à la démarche du chercheur et à l'ouverture interdisciplinaire ;
- e) Rédiger un mémoire de recherche et faire une recherche bibliographique.

Le Bachelor en Mathématiques est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français et l'anglais.

Le Bachelor en Mathématiques mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Mathématiques sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Anglais (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Mathématiques est de 100 (cent).

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Mathématiques sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Mathématiques est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en mathématiques est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Mathématiques : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMATH-101	Analyse	10	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-102	Algèbre	15	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-103	Option : Cours d'ouverture 1	5	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-104	Analyse et géométrie	13	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-105	Algèbre linéaire	7	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-106	Option : Cours d'ouverture 2	10	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-107	Analyse et probabilités	12	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BMATH-108	Algèbre et topologie	12	3	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-109	Option : Cours d'ouverture 3	6	3	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-110	Analyse et probabilités 2	11	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-111	Algèbre 2	6	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-112	Option : Cours fondamentaux 1	7 ¹⁾	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-113	Option : Cours d'ouverture 4	6 ¹⁾	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-114	Mobilité	30	5	Obligation	Non	n.a.	Mobilité
BMATH-115	Option : Cours fondamentaux 2	13 ²⁾	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-116	Option : Cours d'ouverture 5	5 ²⁾	6	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BMATH-117	Mémoire	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire

¹⁾ Au moins treize (13) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 1 et Option : Cours d'ouverture 4, dont au moins sept (7) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 1.

²⁾ Au moins dix-huit (18) crédits ECTS doivent être acquis en complétant des cours dans les modules Option : Cours fondamentaux 2 et Option : Cours d'ouverture 5, dont au moins treize (13) crédits en complétant des cours dans le module Option : Cours fondamentaux 2.

Annexe 1.613.1 Bachelor en Informatique appliquée

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Applied Information Technology*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Informatique appliquée délivre une formation en informatique dont l'objectif est de donner les compétences opérationnelles aux diplômés du secondaire pour une insertion rapide sur le marché du travail, entreprises privées ou secteur public. L'objectif principal du programme est de fournir aux étudiants à la fois des compétences techniques avancées appliquées dans le domaine informatique et des compétences générales pertinentes pour une carrière professionnelle réussie.

Le programme est a priori ouvert à tous les diplômés du secondaire satisfaisant aux conditions linguistiques, mais une solide formation existante en informatique ou en mathématiques est souhaitable. Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique sera capable de :

- a) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- b) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et de développer des solutions appropriées ;
- c) Approfondir indépendamment au moins une spécialité de l'informatique ;
- d) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;
- e) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Le Bachelor en Informatique appliquée est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, et le français.

Le Bachelor en Informatique appliquée mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique appliquée est de soixante-quinze (75). Les dossiers des candidats

sont évalués par le directeur de programme et un membre du personnel académique enseignant dans le programme.

Les candidatures pour le Bachelor en Informatique appliquée sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique et mathématiques appliquées, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en mathématiques ou/et en informatique, évalués sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés ;
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- f) Références.

Si le nombre de candidatures n'excède pas soixante-quinze (75) pourcent des places disponibles, le programme accepte tous les candidats éligibles, répondant au niveau requis selon les critères de sélection listés ci-dessus.

Dans le cas contraire, les candidats répondant au niveau requis selon les critères de sélection ci-dessus sont classés par la moyenne générale des notes obtenues en dernière année d'école secondaire en anglais et français (15% chacun), en mathématiques (30%), en informatique (30%), et pour leur motivation à intégrer le programme d'études, exprimé dans une lettre de motivation (10%).

Dans le cas où il n'y aurait pas de notes en informatique, les notes obtenues dans les cours de sciences naturelles ou dans un domaine technique seront pris en considération, avec un poids de 20%, la note de mathématique étant ajustée en conséquence. Le candidat classé au rang le plus élevé est sélectionné, suivi du candidat au rang suivant jusqu'à ce que toutes les places disponibles pour le programme aient ainsi été attribuées.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Informatique appliquée est un programme à temps plein. La durée régulière du programme et de six (6) semestres d'études.

Le semestre de mobilité obligatoire doit être effectué au cours de la deuxième année d'études (semestre 3 ou 4).

À l'inscription au cinquième semestre d'études du programme, l'étudiant choisit au moins 7 cours de spécialisation avancée parmi une liste de cours avancés optionnels.

Le Bachelor en Informatique appliquée se concentre notamment sur l'aspect pratique de l'informatique. En conséquence, un nombre important de cours sont évalués en continu sur base de projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Informatique appliquée : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BINFO-101	Fundamentals	7	1	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-102	Mathematics 1	11	1	Obligation	Oui	Ang, Fra	Cours
BINFO-103	Programming Fundamentals 1	12	1	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-104	Professional Preparation 1	4	2	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-105	Mathematics 2	10	2	Obligation	Oui	Fra, Ang	Cours
BINFO-106	Programming Fundamentals 2	9	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-107	Computer Science 1	7	2	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-108	Programming Fundamentals 3	7	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-109	Computer Science 2	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-110	Software Engineering 1	7	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-111	Computer Science 3	8	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-112	Professional Preparation 2	6	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-113	Software Engineering 2	8	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-114	Computer Science 4	8	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-115	Software Engineering 3	8	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-116	Professional Preparation 3	2	5	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-117	Specialization	28	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-118	Bachelor project	30	6	Obligation	Non	Ang	Stage

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Applied Information Technology – Continuing Education Programme*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue délivre une formation en informatique dont l'objectif est de renforcer les compétences opérationnelles et théoriques en informatique. Le programme est un programme à temps partiel pour des activités d'apprentissage continu axées en particulier sur les professionnels du domaine informatique.

Le programme apporte également le socle de connaissances théoriques de base, en mathématiques par exemple, qui permettront de continuer à se former plus tard.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sera capable de :

- a) Appliquer des compétences poussées en programmation et en méthodes de conception des systèmes informatiques ;
- b) Analyser des problèmes techniques complexes dans le domaine informatique et développer des solutions appropriées ;
- c) S'exprimer en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral, dans un contexte de travail dans le domaine informatique en équipe et en interaction avec des interlocuteurs de culture et de background technique divers ;
- d) Montrer des capacités d'autonomie dans le travail, d'analyse des situations, d'anticipation des problèmes et de proposition de solutions dans des contextes professionnels variés.

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, et le français.

Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, alinéa 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Anglais (B2)
 - b. Français (B1)
- B. Un minimum d'expérience professionnelle de trois (3) années pour les candidats détenant l'équivalent d'un diplôme de Bac+2 et un minimum de six (6) années d'expérience professionnelle pour ceux détenant un diplôme de fin d'études secondaires techniques ou classiques, ou un diplôme de technicien dans la spécialité informatique. L'expérience professionnelle est exprimée

par la maîtrise d'outils avancés ou des projets professionnels effectués dans le domaine professionnel de l'Informatique.

- C. La reconnaissance des compétences acquises antérieurement correspondant à l'équivalent d'au moins cent (100) crédits ECTS, sur la base d'expérience professionnelle en informatique, particulièrement dans les domaines suivants : Développement du logiciel ; administration d'applications ; support informatique ; gestion de projet et conseil en informatique.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Informatique en formation continue est de vingt-cinq (25).

Une pré-sélection est effectuée par le directeur de programme et un représentant de la Chambre des salariés sur base du dossier complet de candidature. Les candidats sélectionnés seront invités à un entretien afin d'évaluer leur expérience professionnelle dans les domaines de l'Informatique, ainsi que leurs compétences linguistiques en français et anglais. Le comité de sélection est composé au minimum du directeur de programme et d'un représentant de la Chambre des salariés.

Les candidatures au Bachelor en Informatique appliquée en formation continue sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats qualifiés pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en informatique, évalués sur la base des relevés de notes ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement envers le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences fondamentales en informatique appliquée, évaluées sur la base du CV, des relevés de notes, ou des certificats d'activités de formation professionnelle ;
- e) Expérience professionnelle en informatique, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et lors de l'entretien. La commission évalue en particulier l'expérience professionnelle dans les différents domaines liés à l'informatique énumérés ci-dessus ;
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- g) Références.

Un candidat remplissant le niveau requis sur base des critères de sélection ci-dessus est sélectionné.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est de cent quatre-vingt (180), dont cent (100) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission'). Le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est un programme proposé à temps partiel. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études. La durée maximale d'études pour satisfaire à toutes les conditions de délivrance du grade de bachelor visée à l'article 36(7) de la Loi pour le Bachelor en Informatique appliquée en formation continue est de sept (7) semestres.

Le Bachelor se concentre fortement sur les aspects pratiques de l'informatique. De ce fait, un grand nombre de cours sont évalués en continu à travers des projets (souvent en groupe), ce qui implique une participation active de la part des étudiants.

Annexe 1.613.2 Bachelor en Informatique appliquée en formation continue*Plan d'études (modules)***Bachelor en Informatique appliquée en formation continue : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
<i>Cent (100) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études (voir ci-dessus 'Accès et admission')</i>							
BINFO-FC-101	Mathématiques générales	4	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-102	Programming	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-103	Databases	6	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-104	Networks	4	3	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-105	Mathématiques discrètes	4	4	Obligation	Non	Fra	Cours
BINFO-FC-106	Operating Systems	6	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-107	Analyse et conceptions des logicielles 1	6	4	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-108	Algorithms and Data Structures 1	4	4	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-109	Web Programming	6	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-110	Algorithms and Data Structures 2	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-111	Analyse et conceptions des logicielles 2	6	5	Obligation	Non	Fra, Ang	Cours
BINFO-FC-112	GUI Programming	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-113	Software Testing	4	6	Obligation	Non	Ang, Fra	Cours
BINFO-FC-114	Mobile Application Development	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-115	Java for Enterprise Applications	6	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BINFO-FC-116	Introduction to Blockchains	4	6	Obligation	Non	Ang	Cours

Annexe 1.688.1 Bachelor en Science informatique

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Computer Science*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Science informatique a pour but d'apporter les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour poursuivre avec succès des études dans un programme de master lié à l'informatique à l'Université du Luxembourg ou dans toute autre université.

Trois dimensions principales sont visées par le programme : la créativité en tant que capacité à générer de nouvelles idées (principalement formées par des projets de R&D intégrés dans des projets académiques ou industriels) ; la science ciblant des connaissances précises déterminées par des observations, des expérimentations, des raisonnements et des expressions formelles; et les technologies numériques actuelles et futures qui couvrent les moyens concrets qui dépendent des dispositifs électroniques et qui sont utilisées pour traiter l'information.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences informatique sera capable de :

- a) Comprendre les fondements théoriques et méthodologiques de l'informatique ;
- b) Appréhender les aspects les plus importants de l'informatique, y compris les algorithmes et les structures de données, l'informatique théorique, la programmation, la gestion de l'information, la modélisation et l'analyse, et est capable d'appliquer ces connaissances ;
- c) Appliquer un certain nombre de méthodologies dans le domaine des mathématiques et de la statistique à des problèmes en informatique ;
- d) Maîtriser des compétences académiques générales, en particulier dans le domaine de l'informatique ;
- e) Formuler un problème pratique en informatique comme une question de recherche claire et concise et d'appliquer ses connaissances et compétences pour formuler et analyser des solutions possibles ;
- f) Intégrer des facteurs sociaux, éthiques, juridiques, psychologiques et contextuels liés à la discipline informatique ;
- g) Communiquer et de transmettre des informations, des concepts et des solutions à un public de spécialistes et de non-spécialistes, et de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire ;
- h) Poursuivre un programme de maîtrise ;
- i) Montrer un esprit indépendant et critique, et d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'informatique.

Le Bachelor en Science informatique est proposé par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de Médecine. Ses langues d'enseignement sont l'anglais, le français et l'allemand.

Le Bachelor en Science informatique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

Les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Science informatique sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Science informatique est de soixante-quinze (75).

Le directeur de programme est responsable pour l'évaluation et la sélection des dossiers de candidature.

Les candidatures sont évaluées individuellement, tout au long de la période de sélection, par le directeur de programme, selon les critères de sélection suivants :

- Pertinence et qualité du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en domaine d'informatique, évalués sur la base des relevés de notes obtenues durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires et durant les années d'études supérieures si applicable ;
- Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV ;
- Niveau de maîtrise de l'Anglais ;
- Niveau de maîtrise de la seconde langue (au choix entre Français ou Allemand).

Le programme utilise la procédure de sélection accélérée visée à l'article 17, paragraphe 2.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Science informatique est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Science informatique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Plan d'études (modules)

Chaque semestre, l'étudiant peut acquérir trente (30) crédits ECTS à l'aide des cours obligatoires et d'une sélection de cours parmi les cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

Bachelor en Science informatique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BICS-101	Linear Algebra 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-102	Analysis	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-103	Discrete Mathematics 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-104	Programming Fundamentals 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-105	Web Development 1	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-106	Introduction to Project Management	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BICS-107	Linear Algebra 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-108	Theoretical Computer Science 1	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-109	Computing Infrastructures	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-110	Network and Communication	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-111	Programming Fundamentals 2	4	2	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-112	Bachelor Semester Project 2	10	2	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-113	Discrete Mathematics 2	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-114	Programming Fundamentals 3	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-115	Algorithms and Complexity	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-116	Information Management 1	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-AAA	Statistics for Computer Scientists	4	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-118	Bachelor Semester Project 3	10	3	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-119	Bachelor Semester Project 4	10	4	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-120	Information Management 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-121	Theoretical Computer Science 2	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-122	Programming Languages	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-123	Intelligent Systems 1	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-140	Programming fundamentals 4	4	4	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-YYY	Practical Functional Programming	4	4	Option	Non	Ang	Cours
BICS-125	Bachelor Semester Project 5	10	5	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-126	Software Engineering 1	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-127	Human-Computer Interaction	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-128	Introduction to Machine Learning	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-117	Security 1	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-129	Computational Science	4	5	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-130	Web Development 2	4	5	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-131	Natural Language Processing	4	5	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-XXX	Introduction to IOT	4	5	Option ¹⁾	Non	Ang	Cours
BICS-133	Bachelor Semester Project 6	10	6	Obligation	Non	Ang/All/Fra	Cours
BICS-134	Software Engineering 2	4	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-135	Intelligent Systems 2	4	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BICS-136	User Centred Design	4	6	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-137	Formal Methods	4	6	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-138	Security 2	4	6	Option ²⁾	Non	Ang	Cours
BICS-ZZZ	Data Science for Humanities	4	6	Option ²⁾	Non	Ang	Cours

¹⁾ Pour obtenir trente (30) crédits ECTS au semestre 5, l'étudiant doit compléter au moins un (1) cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

²⁾ Pour obtenir trente (30) crédits ECTS au semestre 6, l'étudiant doit compléter au moins trois (3) cours optionnels en accord avec les contraintes spécifiques qui sont communiquées en début d'année.

Annexe 1.710.1 Bachelor en Ingénierie

Intitulé du programme en anglais : *Bachelor in Engineering*

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Ingénierie offre une formation d'ingénieur dans différentes spécialisations dites filières.

La formation a un caractère appliqué en ce sens qu'elle vise l'acquisition d'une première qualification professionnelle, donnant aux étudiants les compétences nécessaires pour pouvoir entrer facilement sur le marché du travail. Elle a également un caractère académique en ce sens qu'elle représente un programme d'études de premier cycle qui peut être complété par d'autres études, par exemple, une formation de master à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger.

Le Bachelor en Ingénierie propose six (6) filières :

- Génie civil (Civil Engineering, Bauingenieurwesen)
- Génie mécanique (Mechanical Engineering, Maschinenbau)
- Électrotechnique (Electrical Engineering, Elektrotechnik)
- Énergie et environnement (Energy and Environment, Energie und Umwelt)
- Ingénierie numérique (Digital Engineering, Digitales Ingenieurwesen)
- Génie civil et Management en Europe (European Construction Management, Europäisches Baumanagement)

La filière Génie civil et Management en Europe est intégrée à un programme d'études conjoint du DFHI/ISFATES (Deutsch-Französisches Hochschulinstitut, Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences) et proposée en coopération avec l'Université de Lorraine et la HTW Saar, dont les semestres d'études 3 et 4 sont sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. Pour cette filière, les règles du présent règlement ne sont applicables que pour les cours sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg. L'accès et l'admission, l'organisation du programme et l'obtention du diplôme sont réglementés par le DFHI/ISFATES.

Les contenus du programme visent :

- a) A développer le savoir et la compréhension spécifique à la discipline ainsi que des connaissances de base dans d'autres disciplines d'ingénierie ;
- b) A développer la capacité à réaliser des conceptions et études techniques (travail d'ingénieur) ;
- c) A développer des compétences transférables, y compris des compétences en gestion de projet, en gestion d'entreprise et en législation.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Ingénierie sera capable de :

- a) Exécuter des tâches communes d'ingénierie relatives à leur filière, par exemple la conception et le dimensionnement de produits et processus techniques, et faire des choix d'experts ;
- b) Reconnaître et établir des ponts entre différents sujets de leur filière ;
- c) Echanger avec des partenaires de domaines apparentés et prendre des décisions appropriées ;
- d) Communiquer les détails techniques à une audience générale ou experte, d'une manière correcte et appropriée ;
- e) Évaluer les aspects sociaux, environnementaux, économiques et légaux des activités et les incorporer dans les décisions ;
- f) Évaluer l'incertitude et les risques, et agir en fonction ;
- g) Travailler dans un environnement international et multilingue ;

- h) Travailler de manière de plus en plus indépendante et reprendre des tâches de gestion ;
- i) Être conscient du besoin continu de développement professionnel ;
- j) Être ouvert aux développements émergents ou futurs dans le monde de la technologie.

Le Bachelor en Ingénierie est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont l'allemand, le français ainsi que l'anglais.

Le programme mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Un diplômé de la filière Génie civil et Management en Europe reçoit un diplôme conjoint mentionnant également le titre de « Licence » de l'Université de Lorraine et le « Bachelor of Science (B.Sc.) » de la HTW Saar. Un supplément de diplôme de l'Université du Luxembourg est délivré aux étudiants qui ont en plus rempli tous les critères de réussite pour les cours sous la responsabilité de l'Université de Luxembourg.

Accès et admission

Les candidats au programme postulent directement à une ou plusieurs filières. L'offre d'admission est valable pour une filière spécifique.

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Ingénierie sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Allemand (B2)
 - b. Français (B1)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Ingénierie est de cent cinquante (150).

Les candidatures au Bachelor en Ingénierie sont évaluées selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en mathématiques/physique/sciences techniques, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de l'essai d'admission ou de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Ingénierie est de cent quatre-vingt (180). Il s'agit d'un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Un changement de filière au sein du Bachelor en Ingénierie est possible sur demande de l'étudiant. La décision est prise par le directeur de filière de destination. En cas de changement de filière, les modules et crédits ECTS validés dans la filière précédente restent acquis. Tous les cours obligatoires de la filière de

destination deviennent obligatoires, indépendamment de leur semestre d'études régulier par rapport au semestre d'études de l'étudiant au moment du changement de filière. Les modules obligatoires dans la filière d'origine ne sont plus obligatoires. Tous les compteurs et indicateurs sur la progression de l'étudiant sont poursuivis.

L'inscription au module 'Bachelor thesis' (mémoire de bachelor) est soumise aux règles supplémentaires suivantes :

- L'étudiant a validé au moins cent (100) crédits ECTS du plan d'études de la filière à laquelle il est inscrit ;
- L'étudiant a validé tous les modules obligatoires du premier et du deuxième semestre du plan d'études de la filière ;
- L'étudiant a validé le semestre de mobilité obligatoire visé à l'article 36, paragraphe 6, de la Loi, et à l'article 26 du présent règlement ou s'est vu accorder une dispense de l'obligation de mobilité selon l'article 27 du présent règlement ;
- Le sujet du mémoire proposé est accepté par le directeur de filière et au moins un directeur de mémoire principal. Seul un professeur ou chargé de cours enseignant dans le programme peut être directeur de mémoire principal.

La validation du module 'Bachelor thesis' requiert un rapport écrit et la soutenance du mémoire lors d'une présentation orale. Le directeur de mémoire a le droit de ne pas admettre le candidat à la présentation orale, si le rapport écrit n'est pas remis à temps ou est d'une qualité insuffisante. Des règles administratives et les délais applicables sont définis par le directeur de filière.

Par des cours optionnels additionnels, et/ou par un stage optionnel, les étudiants peuvent faire valider des crédits additionnels et terminer le programme avec un maximum de 210 crédits ECTS, conformément à l'article 36 du règlement des études. Des règles spécifiques à un stage optionnel sont définies dans un règlement séparé ('Praktikantenordnung'). Les éléments d'un stage qui sont liés à la réalisation de la 'Bachelor thesis' ne peuvent pas être validés comme stage optionnel.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-CE-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BENG-CE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-6	Baukonstruktion	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-12	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-11	Baustoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-13	Vermessungskunde	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-15	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	Ang/Fra	Cours
BENG-CE-16	Structural Analysis	5	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-17	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-CE-18	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-19	Massivbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-20	Stahlbau I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-21	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-CE-22	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobilité
BENG-CE-23	Hydromechanik	2	5	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-27	Bodenmechanik	3	5	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-24	Spécialisation A – Konstruktives Bauingenieurwesen	25	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Massivbau II	(5)					
	Stahlbau II	(5)					
	Tragwerkslehre & Computer Aided Engineering	(5)					
	Advanced Structural Analysis	(5)					
	Cours au choix de la Spécialisation B	(5)					
BENG-CE-25	Spécialisation B – Infrastrukturwesen	25	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Trafic Infrastructural Design	(5)					
	Siedlungswasserwirtschaft	(5)					
	Wasserbau & Wasserwirtschaft	(5)					
	Städtebau und Landesplanung	(5)					
	Cours au choix de la Spécialisation A	(5)					
BENG-CE-26	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	Var.	Mémoire
BENG-CE-31	Bauwirtschaft	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-CE-28	Building Information Modelling	5	6	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-CE-29	Grundbau / Baugruben	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-CE-30	Option(s) au choix parmi les cours suivants :	2	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
	Einführung Ingenieurholzbau	(3)					
	Umweltechnik	(2)					
	Cartographie & GIS	(3)					
	Abfallwirtschaft & Altlasten	(4)					
	Verkehrsbau	(2)					
	Project Management	(2)					
	Baubetrieb II	(4)					

¹⁾ Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie mécanique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BENG-ME-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-10	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-14	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-ME-11	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-12	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-ME-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-16	Technische Mechanik III	5	3	Obligation	Non	Ang/Fra	Cours
BENG-ME-17	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-18	Machine Design I (Construction I + Elements I)	5	3	Obligation	Oui	Ang	Cours
BENG-ME-19	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-20	Fertigungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobil.
BENG-ME-22	Thermodynamik II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-34	Electrical Energy Production, Transportation & Distribution	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-ME-35	Ölhydraulik	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-24	Finite Elemente Methode für Dynamische Anwendungen	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-ME-25	Machine Design II (Construction II + Elements II)	9	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
BENG-ME-36	Business Management für Studierende Im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	All/Fra	Cours
	<i>Option: Energy Systems I</i>	(5)	5	Option	Non	Ang	Cours
BENG-ME-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-ME-29	Machine Design III (Construction III + Elements III)	7	6	Obligation	Oui	Ang	Cours
BENG-ME-30	Fertigungstechnik II	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-32	Robotik	3	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-ME-33	<i>Option : Digital Rapid Prototyping</i>	(5)	6	Option	Non	Fra/Ang	Cours
	<i>Option : Hydraulische Maschinen</i>	(4)	6	Option	Non	All	Cours
BENG-ME-38							
	<i>Option : Project Management</i>	(2)	5	Option	Non	Ang	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Électrotechnique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EL-37	Physique	4	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-EL-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-16	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-20	Messtechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-38	Artificial Intelligence for Smart Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-9	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-11	Elektrotechnik II	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-14	Leistungselektronik I	3	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-13	Telekommunikation	2	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-39	Industrial Workshop	3	2	Obligation	Non	Fra/ Ang	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EL-12	Elektronik & Photonik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-15	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-17	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EL-18	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-19	Elektrotechnik III	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-21	Elektronik & Photonik II	3	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-22	Mikroprozessor II	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-23	CAO – Schaltungssimulation	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-24	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-25	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	Non	n.a.	Mobil.
BENG-EL-26	Signale und Systeme	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-27	Leistungselektronik II	6	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-28	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-40	Elektrische Maschinen	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-41	Electrical energy production, transportation & distribution	3	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-42	Technik der Netze II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-30	Business Management für Studierende im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	Var.	Cours
	<i>Option: Estimation approaches in advanced engineering systems</i>	(4)	5	Option	Non	Ang	Cours
	<i>Option: Automatisierungstechnik</i>	(5)	5	Option	Non	All	Cours
BENG-EL-31	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-EL-32	Real World Data Acquisition	3	6	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EL-33	Prototyp Mikroelektronik	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-34	Leistungselektronik III & dezentrale Systeme	5	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-35	Regelungstechnik II	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EL-36	Elektrische Energieverteilung Vertiefung	2	6	Obligation	Non	All	Cours
	<i>Option : Project Management</i>	(2)	6	Option	Non	Ang	Cours

Bachelor en Ingénierie – Filière Énergie & Environnement : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-EE-2	Physique / Chemie	5	1	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BENG-EE-5	CAD	5	1	Obligation	Non	Fra /Ang	Cours
BENG-EE-6	Elektrotechnik	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-13	Bauphysik	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-12	Werkstoffkunde	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-11	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-10	Design project based learning	3	2	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-EE-14	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-15	Erneuerbare Energien	3	3	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-EE-16	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-17	Thermodynamik II	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-19	Fluid Mechanics	4	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-18	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-20	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-EE-22	Finite Elemente Methode für Thermische Anwendungen	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-23	Regelungstechnik I	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-33	Energy Systems I	5	5	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-34	Business Management für Studierende im Ingenieurwesen	4	5	Obligation	Non	All/Fra	Cours
BENG-EE-25	Automatisierungstechnik	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-26	Spécialisation A : Gebäudeenergie und Umweltthemen Cours à choisir parmi les cours suivants :	7	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
	Workshop Energiepass	(3)					
	Siedlungswasserwirtschaft	(5)					
	Législation	(3)					
	Städtebau & Landesplanung	(5)					
	Bauforum	(1)					
BENG-EE-27	Spécialisation B : Nachhaltige Energietechnologien Wärmeübertragung Electrical energy production, Transportation & Distribution	7 (4) (3)	5	Obligation ¹⁾	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-28	Bachelorthesis	12	6	Obligation	n.a.	n.a.	Mémoire
BENG-EE-35	Energy Systems II	5	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-EE-30	Brennstoffe-Verbrennung-Abgasreinigung	4	6	Obligation	Non	All	Cours
BENG-EE-31	Spécialisation A : <i>Gebäudeenergie und Umweltthemen</i> Gebäudetechnik II Abfallwirtschaft & Altlasten	9 (5) (4)	6	Obligation ¹⁾	Non	All	Cours
BENG-EE-32	Spécialisation B : <i>Nachhaltige Energietechnologien</i> <i>Hydraulische Maschinen</i> <i>Chemische Thermodynamik und Reaktionskinetik</i> Option: Bauforum Option: Project Management	9 (4) (5) (1) (2)	6 6	Obligation ¹⁾ Option Option	Non Non	All Ang	Cours Cours

¹⁾ Spécialisations au choix : La validation d'une spécialisation sur les deux (A ou B) est obligatoire.

Bachelor en Ingénierie – Filière Ingénierie numérique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-1	Mathematik I	6	1	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-DE-3	Technische Mechanik I	5	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-32	Physique	4	1	Obligation	Non	Fra	Cours
BENG-DE-33	Digitaltechnik	3	1	Obligation	Non	All	Cours

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BENG-DE-6	Elektrotechnik I	5	1	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-4	Informatik I	5	1	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-34	Artificial Intelligence for Technologies	3	1	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-8	Mathematik II	6	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-9	Technische Mechanik II	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-10	Informatik II	4	2	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-13	Thermodynamik I	5	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-11	Mikroprozessor I	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-12	Elektrotechnik II	4	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-14	Telekommunikation	2	2	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-15	Mathematik III	6	3	Obligation	Non	All/Ang	Cours
BENG-DE-36	CAD	5	3	Obligation	Non	Fra/Ang	Cours
BENG-DE-17	Regelungstechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-18	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-20	Technik der Netze I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-19	Business Management für Studierende in Ingenieurwesen	4	3	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-21	Semestre de mobilité	30	4	Obligation	n.a.	n.a.	Mobil.
BENG-DE-22	Software Engineering [‡]	3	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-24	Cloud based applications	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-37	Data Base Management	4	5	Obligation	Non	Ang	Cours
BENG-DE-27	Digital Design	4	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-23	Automatisierungstechnik	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-38	Technik der Netze II	5	5	Obligation	Non	All	Cours
BENG-DE-25	Machine Design I (Construction I + Elements I)	5	5	Obligation	Oui	Ang	Cours
	<i>Option: Energy Systems I</i>	5	5	Option	Non	Ang	Cours
	<i>Option: Signale und Systeme</i>	4	5	Option	Non	All	Cours
	<i>Option: Estimation approaches in advanced engineering systems</i>	4	5	Option	Non	Ang	Cours
BENG-DE-29	Bachelorthesis	12	6	Obligation	Non	n.a.	Mémoire
BENG-DE-31	Options au choix parmi les cours suivants :	17	6	Obligation	Non	All/Ang	Cours
	Interaction Design*	(4)					
	Building Information Modeling	(5)					
	Robotik	(3)					
	Energy Systems II						
	Real World Data Acquisition	(5)					
	Cartographie & GIS	(3)					
	Project Management	(3)					
		(2)					

Bachelor en Ingénierie – Filière Génie civil et Management en Europe : Plan des modules

Les étudiants de la filière Génie civil et Management en Europe suivent uniquement leurs semestres trois et quatre au Luxembourg avec un programme sur soixante (60) crédits ECTS basé sur une série de modules de la liste indiquée ci-avant. Ce programme est réglementé par le DFHI/ISFATES.

A titre indicatif, ci-dessous le programme actuellement fixé pour les semestres trois et quatre :

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
[BENG-CE-3]	Technische Mechanik I	5	3	Obligation	Non	Ang	Cours
[BENG-CE-10]	Baukonstruktion	5	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EC-1]	Baubetrieb I	3	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-17]	Wasserinfrastruktur	2	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-18]	Raumplanung & Verkehrsplanung	4	3	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-21]	Législation	3	3	Obligation	Non	Fra	Cours
[BENG-EE-16]	Gebäudetechnik I	5	3	Obligation	Non	All	Cours
	Option au choix parmi les cours suivants :	3	3	Obligation	Non		
[BENG-CE-19]	Massivbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-20]	Stahlbau I	(3)	3			All	Cours
[BENG-CE-9]	Technische Mechanik II	5	4	Obligation	Non	All/Ang	Cours
[BENG-CE-12]	Bauphysik	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-11]	Baustoffkunde	6	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-30]	Baubetrieb II	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-CE-31]	Bauwirtschaft	4	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG-EE-31]	Gebäudetechnik II	5	4	Obligation	Non	All	Cours
[BENG_CE-30]	Einführung Ingenieurholzbau	3	4	Obligation	Non	All	Cours

*) Critère pour l'obtention du diplôme conjoint de l'Université du Luxembourg

Annexe 1.912.1 Bachelor en Médecine

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Médecine a pour objectifs :

- L'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large : elle englobe la biologie, certaines sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales.
- L'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Médecine sera capable de :

- a) Utiliser le savoir acquis pour résoudre des problèmes par un raisonnement clinique ;
- b) Être capable de se documenter et de faire une synthèse ;
- c) Communiquer de façon structurée avec les différentes catégories d'interlocuteurs ;
- d) Travailler efficacement en équipe et collaborer dans un environnement multidisciplinaire ;
- e) S'engager dans un processus de formation ininterrompue ;
- f) Comprendre les enjeux de santé publique ;
- g) Faire preuve d'un esprit critique et créatif ;
- h) Afficher un comportement professionnel et déontologique.

Le Bachelor en Médecine est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français et l'allemand ; certains enseignements sont dispensés en anglais.

Le Bachelor en Médecine mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Médecine sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (C1)
 - b. Allemand (C1)
 - c. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Médecine est de cent trente (130).

Les demandes d'admission pour le Bachelor en Médecine sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires, notamment en mathématique et les matières scientifiques, évalués sur la base des relevés de notes. L'Université donne préférence aux étudiants pourvus d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans une section

mathématique ou scientifique. La moyenne des notes obtenues à l'examen entre dans les critères de sélection, une mention bien ou très bien est un atout ;

- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Médecine est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Médecine est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

La validation de soixante (60) crédits ECTS du programme de première année donne droit au Certificat d'Etudes Supérieures Initiales en Médecine (CESIM). La validation de cent quatre-vingt (180) crédits ECTS, correspondant à l'ensemble des modules, en fin de 6^{ème} semestre donne droit au Bachelor en Médecine (BMED).

Contenu du programme

L'enseignement de première année est effectué en français, allemand et anglais. Il comporte des cours magistraux, des travaux dirigés ainsi que des travaux pratiques et des projets en groupes. Pour certaines matières, les enseignants mettront à disposition des cours en ligne, par exemple pour une mise à niveau dans les sciences fondamentales.

Plan de progression :

Les étudiants ayant validé au moins trente (30) crédits ECTS sont autorisés à redoubler la première année.

Les étudiants ayant validé les soixante (60) crédits ECTS du programme de la première année d'études sont classés en fonction des notes obtenues aux sessions d'examens et optent pour l'université de leurs choix pour la deuxième année par ordre décroissant.

Les étudiants ayant validé entre trente (30) et quarante-deux (42) ECTS sont autorisés à se réinscrire uniquement aux modules de la première année.

Les étudiants ayant validé au moins quarante-trois (43) ECTS durant la première année peuvent participer aux sessions d'examens de rattrapage. Suite à quoi, un jury d'examen supplémentaire est organisé au mois de juillet et sera chargé de classer ceux qui auront validé soixante (60) ECTS en vue d'un deuxième choix. Par ailleurs, et sur proposition du jury d'examen, un plan individualisé est proposé à l'étudiant à la fin de chaque semestre comprenant un volume de vingt-cinq (25) à trente-cinq (35) ECTS, tenant compte du tableau de progression ci-après.

Un stage infirmier de quatre (4) semaines est obligatoire pour entrer en 2^{ème} année au Luxembourg ou en France. Tous les étudiants qui continuent leur Bachelor en Médecine au Luxembourg, ont la possibilité d'effectuer leur stage infirmier avant de commencer leur 3^{ème} semestre, indépendamment du fait qu'ils aient réussi ou non 60 ECTS mais à la condition d'avoir validé au moins quarante-trois (43) ECTS.

Modalités d'évaluation :

Pour la première année d'études, deux sessions d'examens sont organisées à l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} semestre auxquelles s'ajoute une session d'examen de rattrapage au mois de juillet.

Les places à l'étranger :

Au terme de la première année, et à l'issue du jury d'examen du 2^{ème} semestre ou encore à l'issue de la session d'examen de rattrapage, seuls les étudiants ayant validé soixante (60) ECTS peuvent poursuivre leurs études à l'étranger en fonction des places disponibles.

Au terme de la troisième année :

Par décret du 4 janvier 2019, la France s'est engagée à accueillir au niveau Master jusqu'à vingt-cinq (25) étudiants diplômés du BMED dans les universités de Strasbourg, Nancy, et Paris 5. La Belgique s'est également engagée à accueillir huit (8) candidats au niveau Master, sous réserve de la ratification par le parlement de la communauté Française de Belgique.

Plan d'études (modules)

Bachelor en Médecine : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-101	Module 1.1	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-102	Module 1.2	12	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-103	Module 1.3	7	1	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-104	Module 1.4	6	1	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-105	Module 1.5	2	1	Option	Oui	All	Cours
BMED-106	Module 1.6	1	1	Option	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-107	Module 1.7	0	1	Option	Non	Fra	Séminaire
BMED-108	Module 2.1	6	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-109	Module 2.2	5	2	Obligation	Oui	Fra/Ang/All	Cours
BMED-110	Module 2.3	3	2	Obligation	Oui	Fra/Ang	Cours
BMED-111	Module 2.4	3	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BMED-113	Module 2.5	10	2	Obligation	Oui	Fra/All	Cours
BMED-113	Module 2.6	2	2	Obligation	Oui	Fra	Cours
BMED-114	Module 2.7	1	2	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-115	Module 2.8 ¹	0	2	Obligatoire	Non	Fra/All	Stage
BMED-116	Module 3.1	7	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-117	Module 3.2	7	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-118	Module 3.3	5	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-119	Module 3.4	5	3	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-120	Module 3.5	2	3	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-121	Module 3.6	4	3	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TD/Stage
BMED-122	Module 4.1	5	4	Obligation	Oui/Non	Fra/Ang	Cours/TP
BMED-123	Module 4.2	7	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-124	Module 4.3	5	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-125	Module 4.4	7	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-126	Module 4.5	2	4	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-127	Module 4.6	4	4	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TD/Stage
BMED-128	Module 5.1	3	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-129	Module 5.2	6	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-130	Module 5.3	6	5	Obligation	Non	Fra/All	Cours

¹ Le stage infirmier de quatre (4) semaines est obligatoire uniquement pour les étudiants pour entrer en 2^{ème} année au Luxembourg ou en France.

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BMED-131	Module 5.4	2	5	Obligation	Non	Fra	TD
BMED-132	Module 5.5	6	5	Obligation	Non	Fra/All/Lux	Cours/Stage
BMED-133	Module 5.6	7	5	Obligation	Non	Fra/All/Lux	TD/Stage
BMED-134	Module 6.1	3	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-135	Module 6.2	6	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours/TD
BMED-136	Module 6.3	3	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-137	Module 6.4	4	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours
BMED-138	Module 6.5	4	6	Obligation	Non	Fra/All	Cours/TD
BMED-139	Module 6.6	3	6	Obligation	Non	Fra/Ang/All	Cours/TD
BMED-140	Module 6.7	2	6	Obligation	Non	Fra	Cours
BMED-141	Module 6.8	5	6	Obligation	Non	All	TD/Stage

*Plan de Progression***Enseignements 1^{ère} année**1^{er} semestre

Biologie cellulaire et moléculaire 1	3
Biologie générale 1 TP	1
Physiologie animale 1	2
Chimie générale & minérale	5
Chimie TP	2
Chimie organique 1	4
Chimie organique 2 (analytique)	1
Physique 1 et biophysique	6
Physique 1 TP	1
Anatomie 1	3
Histologie 1	2
Histologie 1 TP	1

2^{ème} semestre

Biologie cellulaire et moléculaire 2	3
Biologie générale 2 TP	1
Biologie du développement	2
Biochimie et pathobiochimie	4
Biochimie 1 TP	1
Découverte du médicament	1
Anatomie 2	3
Anatomie TP	2
Physique 2 : bases de l'imagerie médicale	2
Histologie 2	3
Histologie 2 TP	2
Philosophie et éthique	1
Médecine clinique et déontologie	2
Santé Publique 1 : Introduction to Public Health	1
Statistique en médecine	1

Passage en 2^{ème} et 3^{ème} années**Dispositions particulières liées aux cours consécutifs**

L'université a adopté le modèle pédagogique d'apprentissage « en spirale » qui est le nouveau standard en sciences de l'éducation appliquées à la médecine, et d'ailleurs adopté par la plupart des institutions concernées. Ainsi, la plupart des cours se construisent sur un prérequis enseigné le semestre ou l'année précédente, et dont la validation est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au cours consécutif.

Ces règles ont été établies en donnant priorité à l'intérêt des étudiants qui est double

- D'une part, augmenter les chances de passer à l'année supérieure
- D'autre part, d'éviter que des étudiants manquant des connaissances exigées perturbent la progression des étudiants avançant dans la norme.

Si les étudiants non-inscrits sont autorisés à assister aux enseignements théoriques en tant qu'auditeurs libres, il est tout de même dans leur intérêt de valider les prérequis (et d'y consacrer le temps nécessaire) en temps utile afin de pouvoir conclure leur Bachelor sans dépasser la limite des 10 semestres.

La participation aux enseignements pratiques (stages de sémiologie, travaux dirigés, enseignement par simulation) **est conditionnée de façon stricte par la validation des prérequis.**

Nous tenons à souligner que les enseignements de chimie générale, chimie TP, chimie organique 1 et 2, ainsi que physique 1 ne sont pas considérés comme prérequis pour les cours des 2^{ème} et 3^{ème} année, d'orientation clinique. Cependant leur validation, passant par l'examen, est obligatoire pour obtenir le diplôme de Bachelor. Nous recommandons aux étudiants de les valider au début de leur parcours ; l'université n'offrira pas d'ECTS sans validation des examens correspondants, qui resteront les mêmes pour tous les étudiants.

Nous détaillons ci-dessous les prérequis pour les différents enseignements, semestre par semestre.

Semestre 3 :**INTITULE****PREREQUIS**

Introduction à l'examen clinique
Module d'enseignement transversal cardio-respiratoire
Module d'enseignement transversal appareil digestif
Module d'enseignement transversal appareil locomoteur
Stage de sémiologie

Anatomie 1, Anatomie 2, Anatomie TP,
 Histologie 1, Histologie 2, Histologie TP,
 Biologie du développement,
 Biochimie et pathobiochimie,
 Physiologie animale 1
 Physique 2 : bases de l'imagerie médicale
 Découverte du médicament

L'inscription à ces enseignements en S3 est autorisée avec un maximum de 2 prérequis non validés

L'inscription en S4 exige la validation de tous les prérequis sauf 1

*L'inscription en S5 exige la validation de **tous** les prérequis*

Anatomie sur le vivant (TD)

Anatomie 1 et 2

Validation obligatoire du prérequis

Compétences transversales 1

Pas de prérequis

Biomédecine quantitative

Santé Publique 1 : Introduction to Public Health
Statistique en médecine

Validation obligatoire de prérequis

Stage de soins d'urgence 1

Enseignement obligatoire (pas de prérequis)

Semestre 4 :

INTITULE

PREREQUIS

Module d'enseignement transversal hormonologie-reproduction

Module d'enseignement transversal revêtement cutané

Module d'enseignement transversal système sensoriel

Module d'enseignement transversal rein et voies urinaires

Stage de sémiologie

Anatomie 1 et 2
Histologie 1 et 2
Physiologie animale 1
Biologie du développement,
Biochimie et pathobiochimie,
Physique 2 : bases de l'imagerie médicale
Découverte du médicament

L'inscription en S4 exige la validation de tous les prérequis sauf 1

*L'inscription en S5 exige la validation de **tous** les prérequis*

Radioanatomie 1 (TD)

Anatomie 1 et 2
Anatomie sur le vivant
Physique 2 : bases de l'imagerie médicale

Tolérance pour physique 2

Microbiologie 1

Biologie cellulaire et moléculaire 1 et 2
Biologie du développement

Validation obligatoire du prérequis

Santé publique 2

Santé Publique 1 : Introduction to Public Health
Statistique en médecine
Biomédecine quantitative

Validation obligatoire de prérequis

Simulation (TD)

Inscrits aux modules transversaux

Validation obligatoire de prérequis exigible pour les modules transversaux

Semestre 5**INTITULE****PREREQUIS**

Module Bioclinique Biopathologie
Module Bioclinique Génétique Médicale
Module Bioclinique sang et système immunitaire
Module Bioclinique Action des médicaments
Module Bioclinique Oncologie Générale
Stage hospitalier en médecine
Stage hospitalier en chirurgie

Anatomie 1 et 2
 Histologie 1 et 2
 Physiologie animale 1
 Biologie du développement,
 Biochimie et pathobiochimie,
 Physique 2 : bases de l'imagerie médicale
 Découverte du médicament
 Biologie cellulaire et moléculaire 1 et 2

L'inscription en S5 exige la validation de tous les prérequis sauf 1

*L'inscription en S6 exige la validation de **tous** les prérequis*

Radioanatomie 2 (TD)

Anatomie 1 et 2
 Anatomie sur le vivant
 Physique 2 : bases de l'imagerie médicale
 Radioanatomie 1

Validation obligatoire du prérequis

Microbiologie 2

Microbiologie 1
 Biologie cellulaire et moléculaire 1 et 2
 Biologie du développement

Validation obligatoire du prérequis

Médecine générale**Stage de médecine générale**

Introduction à l'examen clinique
 Module d'enseignement transversal cardio-respiratoire
 Module d'enseignement transversal appareil digestif
 Module d'enseignement transversal appareil locomoteur
 Module d'enseignement transversal hormonologie-reproduction
 Module d'enseignement transversal revêtement cutané
 Module d'enseignement transversal système sensoriel
 Module d'enseignement transversal rein et voies urinaires
 Santé publique 1 et 2

Tolérance pour 2 modules Semestre 3 et S4

Compétences transversales 2

Compétences transversales 1
 Statistique en médecine
 Biomédecine quantitative

Validation obligatoire du prérequis

Simulation

Introduction à l'examen clinique
 Module d'enseignement transversal cardio-respiratoire

Module d'enseignement transversal appareil digestif
Module d'enseignement transversal appareil locomoteur
Module d'enseignement transversal hormonologie-reproduction
Module d'enseignement transversal revêtement cutané
Module d'enseignement transversal système sensoriel
Module d'enseignement transversal rein et voies urinaires

Tolérance 2 modules S3/S4

Stage de soins d'urgence 2 :
Enseignement obligatoire

Stage de soins d'urgence 1

Semestre 6

INTITULE

PREREQUIS

Modules de pathologie

Module de pathologie cardiovasculaire
Module de pathologie pulmonaire et thoracique
Module de pathologie neurologique-neurochirurgie
Module de pathologie appareil locomoteur

Anatomie 1 et 2,
Histologie 1 et 2,
Physiologie animale 1,
Biologie du développement,
Biochimie et pathobiochimie,
Physique 2 : bases de l'imagerie médicale
Découverte du médicament
Biologie cellulaire et moléculaire 1 et 2
Module d'enseignement transversal cardio-respiratoire*
Module d'enseignement transversal système sensoriel*
Module transversal d'enseignement appareil locomoteur*

Tolérance pour 1 cours de prérequis

**obligatoire pour le module de pathologie correspondant*

Microbiologie 3

Microbiologie 1 et 2
Biologie cellulaire et moléculaire 1 et 2
Biologie du développement

Tolérance pour microbiologie 2

Santé Publique – Digital Medicine

Santé publique 1 et 2
Biomédecine quantitative
Statistique en médecine

Validation obligatoire du prérequis

Compétences transversales 3

Compétences transversales 1 et 2
Statistique en médecine
Biomédecine quantitative

Validation obligatoire de prérequis

Simulation

Stage de pré-externat

Introduction à l'examen clinique
Module d'enseignement transversal cardio-respiratoire
Module d'enseignement transversal appareil digestif
Module d'enseignement transversal appareil locomoteur
Module d'enseignement transversal hormonologie-reproduction
Module d'enseignement transversal revêtement cutané

Module d'enseignement transversal système sensoriel
Module d'enseignement transversal rein et voies urinaires

Tolérance pour 1 module S3/S4

Exercices d'imagerie

Radioanatomie 1 et 2

Validation obligatoire de prérequis

Annexe 1.913.1 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation a pour objectifs de :

- Favoriser le développement de compétences infirmières avancées en anesthésie et réanimation ancré sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans un secteur spécifique de spécialisation infirmière ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisés afin de favoriser la sécurité des patients.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sera capable de déployer des compétences avancées en pratique infirmière spécialisée au sein des milieux cliniques, notamment :

- a) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe auprès des personnes-familles-populations (*bedside care*) ;
- b) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- c) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- d) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;
- e) Exercer un leadership infirmier ;
- f) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en anesthésie et réanimation sera amené à :

- Réaliser une évaluation avancée de l'état de santé physique et mentale de personnes-familles-populations ;
- Intervenir en contexte de soins complexes ;
- Assurer une gestion de crise lors de catastrophe, de situation d'urgence collective ou de situation d'exception ;
- Agir comme personne-ressource pour ses collègues et collaborateurs lors de catastrophe sanitaire ;
- Réaliser des procédures de soins avancés en contexte de soins critiques.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès à une profession réglementée : profession d'infirmier en anesthésie et réanimation conformément à l'annexe 2 relative à la profession d'infirmier en anesthésie et réanimation de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1) permettant d'atteindre le niveau de compétence B2 pendant le cursus, qui est une condition d'obtention du diplôme.
 - c. Anglais (A2)
- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.
- C. **Autorisation d'exercer conformément à l'article 32 (1) bis de la Loi.**

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est de quinze (15).

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences linguistiques en allemand et français niveau B2 évaluées sur la base d'un certificat d'une école agréée. Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

La formation comporte cinquante-trois (53) crédits ECTS de cours théorique enseignés à l'Université et trente-sept (37) crédits ECTS d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier au Luxembourg, ainsi que trente (30) crédits ECTS de mobilité internationale obligatoire composée de cours théorique et d'enseignement clinique (stage). Cinq (5) crédits ECTS de certifications externes sont optionnels.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en anesthésie et réanimation : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300-AR-101	Module 3.1 : Tronc commun	10	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-300	Module 3.2 : Soins critiques 1	20	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-400	Module 4.1 : Soins critiques 2	30	4	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-AR-500	Module 5.1 : Mobilité internationale	30	5	Obligatoire	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-AR-600	Module 6.1 : Soins critiques 3	20	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	Module 6.2 : Mémoire	10	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Mémoire

Annexe 1.913.2 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie a pour objectifs de :

- Favoriser le développement de compétences infirmières avancées ancré sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans un secteur spécifique de spécialisation infirmière ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisés afin de favoriser la sécurité des patients.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sera capable de déployer des compétences avancées en pratique infirmière spécialisée au sein des milieux cliniques, notamment :

- a) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe (*bedside care*) auprès des personnes-familles-populations ;
- b) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- c) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- d) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;
- e) Exercer un leadership infirmier ;
- f) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en assistant technique médical de chirurgie sera amené à :

- Réaliser une évaluation avancée de l'état de santé physique et mentale de personnes-familles-populations ;
- Intervenir en contexte de soins complexes ;
- Assurer une gestion des risques infectieux et périopératoires ;
- Assurer la continuité des soins avec autonomie et professionnalisme ;
- Réaliser des procédures de soins avancés en contexte de soins périopératoires ;
- Préparer, entretenir et surveiller les instruments chirurgicaux, le linge et les pansements nécessaires lors d'interventions chirurgicales ;
- Assurer une collaboration interprofessionnelle optimale pour garantir la sécurité du patient en salle d'opération.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès à une profession réglementée : Assistant technique médical de chirurgie conformément à l'Annexe 8 relative à la profession d'assistant technique médical de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé).

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1) permettant d'atteindre le niveau de compétence B2 pendant le cursus, qui est une condition d'obtention du diplôme.
 - c. Anglais (A2)
- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.
- C. Autorisation d'exercer conformément à l'article 32 (1) bis de la Loi.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie est de quinze (15).

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences linguistiques en allemand et français niveau B2 évaluées sur la base d'un certificat d'une école agréée. Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

La formation comporte cinquante-deux (52) crédits ECTS de cours théorique enseignés à l'Université et trente-huit (38) crédits ECTS d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier au Luxembourg, ainsi que trente (30) crédits ECTS de mobilité internationale obligatoire composée de cours théorique et d'enseignement clinique (stage).

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Assistant technique médical de chirurgie : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300	Module 3.1 : Tronc commun	10	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-300	Module 3.2 : Soins périopératoires 1	20	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-400	Module 4.1 : Soins périopératoires 2	30	4	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-CHIR-500	Module 5.1 : Mobilité internationale	30	5	Obligatoire	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-CHIR-600	Module 6.1 : Soins périopératoires 3	20	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	Module 6.2 : Mémoire	10	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Mémoire

Annexe 1.913.3 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie a pour objectifs :

- L'acquisition de compétences indispensables en sciences infirmières pédiatriques fondées sur les données probantes, basées sur les référentiels de formation à l'international et les besoins identifiés dans le domaine des soins pédiatriques au Grand-Duché du Luxembourg ;
- L'acquisition des compétences théoriques et cliniques nécessaires à la prise en soin holistique du prématuré, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, dans une approche centrée sur toute la famille et de son environnement, dans les domaines préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptation ;
- L'acquisition de compétences transversales permettant à l'infirmier pédiatrique de se positionner et d'agir en tant que professionnel et leader résilient, capable de collaboration interprofessionnelle, dans un système de santé fragilisé, complexe et mouvant.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sera capable de déployer des compétences avancées en pratique infirmière spécialisée au sein des milieux cliniques, notamment :

- a) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe (*bedside care*) auprès des personnes-familles-populations ;
- b) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- c) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- d) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;
- e) Exercer un leadership infirmier ;
- f) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en pédiatrie sera amené à :

- Evaluer l'état de santé et le développement physique, psychologique, social des bébés, des enfants et des adolescents ;
- Exercer une pratique clinique spécifique au domaine des sciences infirmières pédiatriques, en milieu hospitalier et communautaire, adaptés au développement des nouveau-nés, enfants et adolescents selon leur parcours de santé et/ou de maladie ;
- Démontrer des compétences en conseil /coaching de promotion de la santé auprès des enfants et de leurs familles en soutenant les familles dans le processus de parentalité ;
- Identifier les problèmes cliniques, participer, et/ou coordonner des projets de recherche en sciences infirmières pédiatriques, dans un objectif global d'amélioration de la qualité des soins, en s'appuyant sur des données scientifiques et en actualisant régulièrement ses connaissances professionnelles ;
- Communiquer et développer les relations interpersonnelles au bénéfice des enfants, de leur famille et en démontrant des compétences en collaboration interprofessionnelle ;

- Promouvoir l'analyse critique et la réflexion éthique afin d'être acteur de changement dans des situations cliniques et/ou des environnements de travail complexes et incertains ;
- Accompagner l'enfant et de sa famille, en les reconnaissant comme partenaires des soins et en faisant entendre leur voix ;
- Construire son identité professionnelle d'infirmier spécialisé pédiatrique et exercer son leadership en accompagnant le changement des pratiques professionnelles.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès à une profession réglementée : Infirmier en pédiatrie conformément à l'Annexe 3 relative à la profession d'infirmier en pédiatrie de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1) permettant d'atteindre le niveau de compétence B2 pendant le cursus, qui est une condition d'obtention du diplôme.
 - c. Anglais (A2)
- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.
- C. Autorisation d'exercer conformément à l'article 32 (1) bis de la Loi.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie est de quinze (15).

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;

- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences linguistiques en allemand et français niveau B2 évaluées sur la base d'un certificat d'une école agréée. Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

La formation comporte cinquante (50) crédits ECTS de cours théorique enseignés à l'Université et quarante (40) crédits ECTS d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier au Luxembourg, ainsi que trente (30) crédits ECTS de mobilité internationale obligatoire composée de cours théorique et d'enseignement clinique (stage).

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en pédiatrie : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300	Module 3.1 : Tronc commun	10	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-300	Module 3.2 : Soins en pédiatrie et néonatalogie 1	20	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-400	Module 4.1 : Soins en pédiatrie et néonatalogie 2	30	4	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-SP-500	Module 5.1 : Mobilité internationale	30	5	Obligatoire	n.a.	n.a.	Mobilité
BNUR-SP-600	Module 6.1 : Soins en pédiatrie et néonatalogie 3	20	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	Module 6.2 : Mémoire	10	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Mémoire

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

La formation de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier en santé mentale a pour objectifs :

- Favoriser le développement de compétences infirmières avancées en santé mentale, ancrée sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière avancée fondée sur des résultats probants de la recherche dans le secteur spécifique de la santé mentale ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors du processus de soins spécialisé afin de favoriser la sécurité des patients.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sera capable de déployer des compétences avancées en pratique infirmière spécialisée au sein des milieux cliniques, notamment :

- a) Exercer une pratique infirmière spécialisée directe (*bedside care*) auprès des personnes-familles-populations ;
- b) Coacher et guider les personnes-familles-populations et les équipes de soins lors de situation de santé complexes ;
- c) Mobiliser une expertise spécialisée lors de consultation infirmière ;
- d) Fonder la pratique infirmière sur des résultats probants issus de la recherche scientifique ;
- e) Exercer un leadership infirmier ;
- f) Favoriser la collaboration interprofessionnelle et avec le patient partenaire des soins ;
- g) Assurer une prise de décision éthique.

Un accent est mis au niveau de la pratique infirmière directe (*bedside care*) afin que l'infirmier spécialisé puisse exercer pleinement son rôle en tenant compte de l'étendue de son champ de pratique et de ses attributions professionnelles.

À titre d'exemple, l'infirmier spécialisé en psychiatrie sera amené à :

- S'impliquer dans la formation et dans la construction de son identité professionnelle en actualisant ses connaissances et ses pratiques professionnelles et en s'intégrant dans une démarche qualité au travers de la promotion des normes, procédures et des codes de bonnes pratiques fondées sur les données probantes ;
- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires dans l'exercice de sa profession et promouvoir l'analyse critique et la réflexion éthique afin d'être acteur de changement dans des situations cliniques et/ou des environnements de travail complexes et incertains ;
- Exercer une pratique clinique spécifique au domaine des sciences infirmières en santé mentale, en milieu hospitalier et communautaire, en réalisant des interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et/ou confié vis-à-vis d'une personne, de son entourage et/ou d'un groupe en démontrant une expertise et des compétences en conseil /coaching auprès des personnes accompagnées :
 - Communiquer et développer les relations interpersonnelles entre la personne accompagnée et les membres de l'équipe de soins.
 - Observer, détecter et évaluer des ressources et difficultés de la personne par rapport à ses besoins fondamentaux et dans une approche holistique.

- Accompagner la personne dans ses démarches ayant pour but de clarifier ses ressources et difficultés par rapport à ses besoins fondamentaux ainsi que de développer des stratégies pour atteindre un état de santé satisfaisant.
- Effectuer des entretiens individuels à visée diagnostique et thérapeutique.
- Assurer une communication professionnelle vis-à-vis des différents intervenants de l'équipe et s'impliquer dans une collaboration interprofessionnelle pour s'intégrer au travail du réseau psychiatrique et de santé mentale ;
- Concevoir, développer et mettre en œuvre des projets de soins infirmiers à visée socio-thérapeutique individuelle ou de groupe dans un rôle d'infirmier référent en fonction des différents modèles thérapeutiques et adapté aux besoins de la personne en concertation étroite avec celle-ci, en la reconnaissant comme partenaires des soins et en faisant entendre leur voix ;
- Identifier les problèmes cliniques, participer, et/ou coordonner des projets de recherche en sciences infirmières dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, dans un objectif global d'amélioration de la qualité des soins.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès à une profession réglementée : profession d'infirmier psychiatrique conformément à l'Annexe 4 relative à la profession d'infirmier psychiatrique de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi autorisés à exercer la profession d'infirmier en vertu de l'article 2 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé (art. 32(1bis) de la Loi).

En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
 - a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1) permettant d'atteindre le niveau de compétence B2 pendant le cursus, qui est une condition d'obtention du diplôme.
 - c. Anglais (A2)
- B. Être détenteur soit d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Infirmier responsable de soins généraux luxembourgeois ou d'un autre diplôme national relatif à la profession d'infirmier, soit d'un diplôme étranger d'infirmier reconnu conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, d'au moins cent vingt (120) crédits ECTS ou équivalent.
- C. Autorisation d'exercer conformément à l'article 32 (1) bis de la Loi.

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique est de quinze (15).

Les candidatures pour le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection, après la date limite de dépôt des candidatures, selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment lié au diplôme d'infirmier responsable de soins généraux évalués sur la base des bulletins scolaires ;
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation ;
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation ;
- d) Connaissances et compétences linguistiques en allemand et français niveau B2 évaluées sur la base d'un certificat d'une école agréée. Connaissances et compétences fondamentales en soins infirmiers généraux évalués sur la base du relevé des notes finales obtenues lors du diplôme d'infirmier responsable de soins généraux
- e) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, d'autonomie, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique est de cent quatre-vingts (180) dont au moins soixante (60) crédits sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études. Le Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de quatre (4) semestres d'études.

La formation comporte cinquante (50) crédits ECTS de cours théorique enseignés à l'Université et quarante (40) crédits ECTS d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier au Luxembourg, ainsi que trente (30) crédits ECTS de mobilité internationale obligatoire composée de cours théorique et d'enseignement clinique (stage).

Plan d'études (modules)

Bachelor en Sciences infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
Soixante (60) crédits ECTS sont reconnus dans le cadre de la procédure d'admission au programme d'études.							
BNUR-PIA-300	Module 3.1 : Tronc commun	10	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-300	Module 3.2 : Soins en psychiatrie et santé mentale 1	20	3	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-400	Module 4.1 : Soins en psychiatrie et santé mentale 2	30	4	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-PSM-500	Mobilité internationale	30	5	Obligatoire	n.a.	n.a.	Mobilité

Annexe 1.913.4 Bachelor en Sciences Infirmières – Spécialité : Infirmier psychiatrique

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BNUR-PSM-600	Module 6.1 : Soins en psychiatrie et santé mentale 3	20	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Cours, Stage
BNUR-MFE-600	Module 6.2 : Mémoire	10	6	Obligatoire	Oui	Fr, All, Ang	Mémoire

Annexe 1.913.5 Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Ce programme a pour objectifs généraux de :

- Favoriser le développement de compétences infirmières initiales ancré sur les sciences infirmières ;
- Favoriser une pratique infirmière fondée sur des résultats probants de la recherche dans les champs d'activités professionnelles de l'infirmier responsable de soins généraux (la pratique clinique, la gestion, la formation, la recherche et la politique) ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle lors de la démarche de soins afin de favoriser la sécurité des patients.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux sera capable de déployer des compétences initiales en pratique infirmière en respect de la Directive 2005/36/CE telle que modifiée par la directive 2013/55/UE au sein des milieux cliniques. Les compétences identifiées sont principalement issues d'une adaptation du référentiel de la European Federation of Nurses Associations (EFN, 2015), du référentiel de compétences de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur en Belgique (ARES, 2023), du Référentiel de compétences Infirmiers du Québec au Canada (Boyer et al., 2023) et des lignes directrices de l'OMS (2022). Plus précisément, au terme du programme, l'étudiant sera capable de :

- a) Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence ;
- b) Mettre en œuvre le projet de soins ;
- c) Assurer une communication professionnelle ;
- d) Gérer les ou participer à la gestion des ressources humaines ;
- e) Prendre en compte les dimensions écologiques, éthiques, légales et réglementaires ;
- f) Construire son identité professionnelle ;
- g) Gérer ou participer à la gestion des ressources matérielles et administratives ;
- h) Agir avec les personnes, familles, communautés en vue de promouvoir la santé ;
- i) Exercer un leadership disciplinaire ;
- j) Se développer professionnellement.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est proposé par la Faculté des sciences, des technologies et de médecine. Ses langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Accès à une profession réglementée : profession d'infirmier en soins généraux conformément à l'annexe 1 relative à la profession d'infirmier en soins généraux de la loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux sont :

- A. Maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Français (B2)
 - b. Allemand (B1) permettant d'atteindre le niveau de compétence B2 pendant le cursus, qui est une condition d'obtention du diplôme.
 - c. Anglais (A2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est de cinquante (50).

Les candidatures au Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux sont évaluées par un comité de sélection composé par le directeur de programme et le directeur adjoint selon les critères de sélection suivants :

- a) Pertinence du parcours et qualité/niveau des résultats scolaires ou universitaires notamment en sciences infirmières, évalués sur la base des relevés de notes durant les trois (3) dernières années de lycée et à l'examen de fin d'études secondaires.
- b) Motivations avancées par le candidat, attestant de sa curiosité intellectuelle, de son esprit d'initiative, de sa disposition à apprendre et du niveau de compréhension, de réflexion et d'engagement prévisible en ce qui concerne le programme d'études et la communauté académique de l'Université, évaluées sur la base de la lettre de motivation.
- c) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, évaluée sur la base de la lettre de motivation.
- d) Connaissances et compétences dans le secteur de la santé évalués sur la base du CV/des relevés de notes obtenues/des cours complétés.
- e) Expérience professionnelle en soins infirmiers, le cas échéant, évaluée sur la base du CV.
- f) Activités extra-scolaires antérieures d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV.
- g) Références.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de l'excellence de leur dossier après la date limite de dépôt des dossiers de candidature. En cas de doute, une entrevue de sélection pourrait être organisée pour certains candidats dont le dossier pose question.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est de cent quatre-vingts (180). Le Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux est un programme à temps plein. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

La mobilité internationale obligatoire se compose de cours théoriques et d'enseignement clinique (stage).

Les cours organisés par l'Université comportent des éléments théoriques et des éléments d'enseignement clinique en stage hospitalier ou extrahospitalier au Luxembourg.

*Plan d'études (modules)***Bachelor en Sciences infirmières – Infirmier responsable de soins généraux : Plan des modules**

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Compensation	Langue	Type
BSI-IRSG-101	Module 1.1: Tronc initial	15	1	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-102	Module 1.2: Soins généraux 1	15 ¹⁾	1	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-103	Module 2: Soins généraux 2	30 ¹⁾	2	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-104	Module 3: Soins généraux 3	30 ¹⁾	3	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-105	Module 4: Soins généraux 4	30 ¹⁾	4	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-106	Module 5: Mobilité internationale	30	5	Obligation	Oui	fr, en, de	Mobilité
BSI-IRSG-107	Module 6.1 : Soins généraux 6	25 ¹⁾	6	Obligation	Oui	fr, en, de	Cours
BSI-IRSG-108	Module 6.2: Mémoire	5	6	Obligation	Oui	fr, en, de	Mémoire

¹⁾ Des crédits ECTS supplémentaires optionnels, tels que des cours de langue et certaines formations *European Resuscitation Council*, peuvent être obtenus comme suit :

- Module 1.2: Soins généraux 1 : 3 crédits ECTS
- Module 2 : Soins généraux 2 : 3 crédits ECTS
- Module 3 : Soins généraux 3 : 7 crédits ECTS
- Module 4 : Soins généraux 4 : 3 crédits ECTS
- Module 6.1 : Soins généraux 6 : 3 crédits ECTS

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

Contenu, objectifs et acquis d'apprentissage

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives met l'accent sur l'intervention sociale (pédagogie sociale/travail social) et dote l'étudiant d'une base théorique, pratique et méthodologique qui ouvre sur un large éventail de perspectives d'emploi et de recherche dans le domaine social et éducatif.

Au terme du programme, le titulaire d'un diplôme de Bachelor en Sciences sociales et éducatives est capable de :

- a) Analyser des défis sociaux dans différentes phases de la vie et en relation avec différents contextes institutionnels du travail social et éducatif (comme par exemple la pauvreté et l'inégalité des chances, la diversité, la violence ou la discrimination de groupes) ;
- b) Expliquer les rapports entre individu, groupe et société dans leur multidimensionnalité ;
- c) Utiliser les méthodes de recherche sociale et pédagogique pour l'étude des questions scientifiques ;
- d) Discuter de manière critique la fonction sociétale de l'intervention sociale (contradictions, tensions, enjeux) en appliquant les principes éthiques fondamentaux de la profession ;
- e) Concevoir et mettre en œuvre des programmes ou projets sociaux et éducatifs à différents niveaux et pour différents groupes cibles ;
- f) Mobiliser des connaissances approfondies des cadres légaux luxembourgeois en matière de l'assistance sociale et de l'intervention socio-éducative.

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est proposé par la Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales. Ses langues d'enseignement sont le français et l'allemand.

Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives mène au grade de bachelor (niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications défini par l'article 69 de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Le Bachelor en sciences sociales et éducatives offre deux types d'orientations possibles :

- La poursuite d'un master dans le domaine des sciences sociales et éducatives (sociologie, sciences éducatives, travail social, management social etc.) à l'Université du Luxembourg ou à l'étranger ;
- L'intégration du marché de l'emploi : Les perspectives d'emploi couvrent de nombreux champs professionnels en relation avec les différents âges de vie et les multiples enjeux sociaux et éducatifs de notre société actuelle.

Les diplômés du Bachelor en Sciences sociales et éducatives ayant effectué, au-delà du cursus général, avec succès un ou plusieurs stages à raison de dix-huit (18) crédits ECTS ou de l'équivalent de quatre cent cinquante (450) heures de travail dans des services sociaux sous la supervision d'un assistant social, peuvent demander une autorisation d'exercice en tant qu'assistant social auprès du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Luxembourg.

Accès et admission

L'accès au programme est ouvert aux détenteurs d'un des diplômes éligibles énumérés à l'article 32 de la Loi ou d'une qualification équivalente confirmée par la procédure de validation des acquis de l'expérience visée à l'article 33 (1) de la Loi. En outre, les prérequis visés à l'article 35, paragraphe 3, point 2°, de la Loi pour l'accès au Bachelor en Sciences sociales et éducatives sont :

- A. La maîtrise des langues suivantes au niveau indiqué du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) :
- a. Allemand (C1)
 - b. Français (C1)
 - c. Anglais (B2)

Le nombre maximum de places disponibles par année académique pour les nouvelles propositions d'admission au Bachelor en Sciences sociales et éducatives est de quatre-vingt (80).

Parmi les 80 places disponibles, un maximum de dix (10) places sont ouvertes pour des personnes disposant d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle à temps plein dans un domaine pertinent pour ce Bachelor. Les personnes remplissant ces critères pourront suivre leur étude dans un format de formation académique continue.

Le comité de sélection du programme est responsable de la décision finale de sélection des candidats pour l'admission au programme. La direction du programme et la coordination organisent la présélection des dossiers de candidature répondant aux critères d'admission. Les dossiers retenus sont évalués par au moins deux membres du comité de sélection selon les critères énumérés ci-dessous. Le comité peut procéder à un entretien (bilingue) avec le candidat s'il juge cela nécessaire. Le comité décide de la sélection finale conjointement avec la Direction des études.

Le comité de sélection est composé de la direction du programme et d'au moins deux autres personnes étant membres du corps enseignant-chercheur ou de l'administration du programme.

Les candidatures au Bachelor en Sciences sociales et éducatives sont évaluées individuellement et par rapport aux autres candidatures qualifiées pour la sélection, après la date limite de soumission des candidatures, selon les critères suivants :

- a) Parcours et résultats scolaires, évalués sur la base des relevés de notes des trois dernières années de l'enseignement secondaire ;
- b) Expérience professionnelle dans le domaine social et éducatif, le cas échéant, évaluée sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- c) Activités extra-scolaires antérieures et éventuelles formations d'intérêt pour le programme, montrant une capacité d'initiative, de responsabilité et de curiosité intellectuelle et professionnelle, évaluées sur la base du CV et des pièces justificatives fournies ;
- d) Motivation, curiosité, disposition à apprendre et preuve d'engagement, évaluées sur la base de la lettre de motivation et d'un essai (développement d'un thème d'actualité) ;
- e) Adéquation entre les attentes du candidat et l'offre de formation du programme, intérêt pour entreprendre des études universitaires, évaluées sur la base de l'essai d'admission et de la lettre de motivation ;
- f) Créativité et capacités d'analyse critique, évaluées sur la base de l'essai ;
- g) Respect des consignes à disposition sur le site internet du BSSE ;
- h) Compétences linguistiques.

Les candidatures sont sélectionnées en tenant compte du niveau atteint sur les critères ci-dessus, sur la base d'une évaluation pondérée, mais également selon un classement établi par rapport aux autres candidats retenus pour la sélection.

Les candidatures éligibles pour le parcours de formation continue sont évaluées selon les mêmes critères mais sélectionnées selon un classement distinct des autres candidats.

Organisation du programme

Le nombre minimum de crédits ECTS requis pour compléter le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est de cent quatre-vingt (180). Le Bachelor en Sciences sociales et éducatives est un programme qui peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. La durée régulière du programme est de six (6) semestres d'études.

Au premier semestre, l'étudiant suit des cours obligatoires pour vingt-et-un (21) crédits ECTS (cours dont le code commence par « M ») ainsi que deux (2) à trois (3) cours optionnels (cours dont le code commence par « E ») pour arriver à trente (30) crédits ECTS.

Au deuxième semestre, le programme prévoit treize (13) crédits ECTS de cours obligatoires, deux (2) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire GM6 – spécialisation à choix (code « ME »), deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 ainsi qu'un (1) cours à option pour un total de trente (30) crédits ECTS. Ces deux thèmes prioritaires devront être suivi au semestre 2 et au semestre 3 (parties I et II). Au semestre 5, l'étudiant(e) se spécialise et ne suit que la partie III de l'un de ces thèmes prioritaires (dix-huit (18) crédits ECTS au total).

Au troisième semestre, l'étudiant suit pour vingt-deux (22) crédits ECTS de cours obligatoires, s'inscrit dans un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du groupe modulaire M7, dans la partie II des deux (2) thèmes prioritaires du groupe modulaire GM8 choisis au deuxième semestre.

Au cinquième semestre, l'étudiant(e) suit pour neuf (9) crédits ECTS de cours obligatoires, un (1) cours à quatre (4) crédits ECTS du module M7, un (1) cours à six (6) crédits ECTS du GM8 (partie III des thèmes prioritaires suivis), des cours optionnels pour 9 crédits ECTS.

Le module « Eléments de droit appliqué à l'intervention sociale » est obligatoire vu que le programme prépare tous les étudiants à l'éventuelle obtention de l'autorisation d'exercer en tant qu'Assistant social et s'aligne ainsi avec les dispositions d'une formation menant à une profession réglementée conformément à la loi du 4 juin 2020 portant modification du Code de travail en vue d'introduire un régime de stages pour élèves et étudiants.

Pour accéder au mémoire de fin d'études, un étudiant doit avoir suivi avec succès :

- tous les cours du groupe modulaire « Méthodes de recherche » à l'exception des cours d'approfondissement BSSE-M-6.04 et BSSE-M-6.05 qui devront être validés ultérieurement
- ainsi que la partie III du thème prioritaire de son choix (module M8).

La langue d'enseignement d'un cours peut varier d'une année à l'autre.

Organisation de la formation continue : Les étudiant(e)s éligibles à la formation continue peuvent bénéficier d'une réduction de trente-sept (37) à quatre-vingt-dix (90) crédits ECTS à travers la procédure de validation des acquis professionnels visée à l'article 33(2) de la Loi. Les personnes concernées peuvent être dispensées du semestre de mobilité et ont la possibilité de suivre un programme plus flexible.

Plan d'études

Bachelor en Sciences sociales et éducatives : Plan des modules

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Semestre	Validation	Langue	Type
GM1 - Contextes et cadres de l'intervention social (13 crédits ECTS requis)						
BSSE-M-1.01	Geschichte der Sozialen Arbeit	3	1	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-M-1.02	Inklusion und Partizipation im Lebenszyklus	4	1	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-M-1.03	Politische, soziale und rechtliche Systeme	3	2	Obligatoire	All	Cours

BSSE-M-1.04	Le droit du travail social	3	1	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
<i>GM2 - Groupe et société (9 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-M-2.01	Sozialtheorie	5	1	Obligatoire	All	Cours
BSSE-M-2.02	Sozial- und erziehungswissenschaftliche Konzepte Sozialer Arbeit	4	2	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
<i>GM3 - Méthodes d'intervention (21 ECTS requis)</i>						
BSSE-M-4.01	Ausgewählte Modi sozialer Interventionen I	6	2	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-M-4.02	Ausgewählte Modi sozialer Interventionen: Konzepte und Praktiken	6	3	Obligatoire	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-M-4.03	Methoden III : Pratiques de l'enquête sociale, de l'écrit professionnel et de l'intervention sociale	6	5	Obligatoire	Fra	Cours
BSSE-M-4.04	Éléments de droit social et d'éthique professionnelle appliqués au travail social	3	3	Obligatoire	Fra	Cours
<i>GM4 - Pratiques professionnelles (25 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-M-5.01	Recherche de pratiques sur le terrain I (stage) + Studienbegleitende Selbsterfahrung I	7	3	Obligatoire	-	Stage
BSSE-M-5.02	Recherche de pratiques sur le terrain II + Studienbegleitende Selbsterfahrung II	18	6	Obligatoire	-	Stage
<i>GM5 - Méthodes de recherche (27 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-M-6.01	Grundlagen der Sozialforschung und Methoden wissenschaftlichen Arbeitens	3	1	Obligatoire	All	Cours
BSSE-M-6.02	Introduction aux méthodes qualitatives	3	1	Obligatoire	Fr	Cours
BSSE-M-6.03	Méthodes quantitatives (statistiques sociales)	3	3	Obligatoire	Fr	Cours
BSSE-M-6.04	Angewandte qualitative Sozialforschung	3	3	Obligatoire	All	Cours
BSSE-M-6.05	Angewandte quantitative Sozialforschung	3	5	Obligatoire	All/fra	Cours
BSSE-M-6.06	Mémoire de fin d'études	12	6	Obligatoire	All/Fra	Mémoire
<i>GM6 - Individu, groupe et société - spécialisation (8 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-ME-2.03	Bildung und Erziehung	4	2	Obligatoire à choix	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-ME-2.04	Individuum und soziales Handeln (Psychologie)	4	2	Obligatoire à choix	All	Cours
BSSE-ME-2.05	Gesellschaft und soziale Organisation (Soziologie)	4	2	Obligatoire à choix	All/Ang	Cours
BSSE-ME-2.06	Kulturen und soziale Relationen (Anthropologie)	4	2	Obligatoire à choix	All/Fr/Ang	Cours
BSSE-ME-2.12	Soziale Arbeit im globalen Kontext	4	2	Obligatoire à choix	All	Cours
<i>GM7 Individu, groupe et société - approfondissement (8 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-ME-2.07	Gesellschaftstheorie und Sozialpolitik	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	Cours
BSSE-ME-2.09	Anthropologische Theorien und Soziale Arbeit	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	Cours
BSSE-ME-2.13	Zur sozialen Verfasstheit der Musik	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	Cours
BSSE-ME-2.14	Einführung in Lerntheorien und Lernkonzepte des außerschulischen Bildungssektors	4	3 ou 5	Obligatoire à choix	tbd	Cours
<i>GM8 Thèmes prioritaires (18 crédits ECTS requis)</i>						
BSSE-ME-3.01. I-II-III	Handicap et non discrimination I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	Fr	Cours

Annexe 1.923.1 Bachelor en Sciences sociales et éducatives

BSSE-ME-3.02. I- II-III	Partizipation und soziale Kulturarbeit	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All/Ang	Cours
BSSE-ME-3.03- I- II-III	Unsicherheit, Gefährdung, Not: Praktiken sozialer Probleme I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All/Fr	Cours
BSSE-ME-3.04. I- II-III	Migration, Kultur und Diversity I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All	Cours
BSSE-ME-3.05. I- II-III	Social Inequality in Health I	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	Fra/Ang	Cours
BSSE-ME-3.06. I- II-III	Childhood in the lifespan and in context I	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All	Cours
BSSE-ME-3.07. I-II-III	Soziale Ungleichheit und Bildungschancen I-II-III	3-3-6	2-3-5	Obligatoire à choix	All	Cours

Options – (21 crédits ECTS requis selon liste publiée dans le Modulhandbuch en début de semestre)

Cours variables d'un semestre et d'une année à l'autre